



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/84
26 janvier 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session

**RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER SUR
LES PRATIQUES ISRAELIENNES AFFECTANT LES DROITS
DE L'HOMME DU PEUPLE PALESTINIEN ET DES AUTRES
ARABES DES TERRITOIRES OCCUPES**

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre aux membres de l'Assemblée générale, pour la période comprise entre le 25 août et le 30 novembre 1989, le rapport ci-joint que le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés lui a présenté, conformément aux paragraphes 20 et 21 de la résolution 44/48 A de l'Assemblée, en date du 8 décembre 1989.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
LETTRE D'ENVOI		4
I. INTRODUCTION	1 - 2	5
II. RENSEIGNEMENTS RECUS PAR LE COMITE SPECIAL	3 - 295	5
A. Situation générale	3 - 105	5
1. Evolution générale et déclarations de principe ..	3 - 19	5
2. Incidents liés au soulèvement de la population palestinienne contre l'occupation	20 - 105	10
a) Liste des Palestiniens tués par les forces de l'ordre ou des civils israéliens	20	10
b) Liste des autres Palestiniens tués	20	22
c) Autres incidents liés au soulèvement	21 - 105	31
B. Administration de la justice, y compris le droit à un jugement équitable	106 - 159	45
1. Population palestinienne	106 - 146	45
2. Israéliens	147 - 159	51
C. Traitement des civils	160 - 268	54
1. Evolution générale	160 - 240	54
a) Harcèlements et mauvais traitements physiques	160 - 170	54
b) Châtiments collectifs	171 - 236	56
c) Expulsions	237 - 240	64
2. Mesures touchant certaines libertés fondamentales	241 - 265	65
a) Liberté de circulation	241 - 249	65
b) Liberté d'expression	250 - 254	66
c) Liberté d'association	255	67
d) Liberté d'éducation	256 - 265	67

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
3. Informations sur les activités des colons affectant la population civile	266 - 268	68
D. Traitement des détenus	269 - 283	69
E. Mesures d'annexion et implantation de colonies	284 - 294	72
F. Renseignements concernant le Golan arabe syrien occupé	295	73

LETTRE D'ENVOI

Le 10 janvier 1990

Monsieur le Secrétaire général,

Le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés a l'honneur de vous transmettre ci-joint, conformément aux paragraphes 20 et 21 de la résolution 44/48 A de l'Assemblée générale, un rapport périodique qui met à jour les renseignements de son vingt et unième rapport, qu'il a adopté et vous a présenté le 25 août 1989 (A/44/599). Le présent rapport périodique a été établi afin de porter à votre attention et à celle de l'Assemblée générale une information à jour sur la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés.

Ce rapport porte sur la période comprise entre le 25 août 1989, date de l'adoption du vingt et unième rapport, et le 30 novembre 1989. Le rapport se fonde sur les documents reçus de diverses sources, parmi lesquelles le Comité spécial a choisi les extraits et les résumés pertinents.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, au nom de mes collègues et en mon nom propre, les assurances de notre très haute considération.

Le Président du Comité spécial chargé d'enquêter
sur les pratiques israéliennes affectant les
droits de l'homme du peuple palestinien et
des autres Arabes des territoires occupés,

(Signé) Daya PERERA

Son Excellence
Monsieur Javier Pérez de Cuéllar
Secrétaire général de
l'Organisation des Nations Unies
New York

I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 44/48 A du 8 décembre 1989, l'Assemblée générale :

"20. Prie le Comité spécial, en attendant la fin prochaine de l'occupation israélienne, de continuer à enquêter sur la politique et les pratiques israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et dans les autres territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, de procéder avec le Comité international de la Croix-Rouge aux consultations voulues pour sauvegarder le bien-être et les droits de l'homme des peuples de ces territoires occupés et de présenter un rapport au Secrétaire général le plus tôt possible et, par la suite, chaque fois que le besoin s'en fera sentir;

21. Prie également le Comité spécial de soumettre au Secrétaire général des rapports périodiques sur la situation dans le territoire palestinien occupé;

...

25. Décide que le Comité spécial s'appellera désormais : 'Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés'."

2. Le Comité spécial a tenu une série de réunions à Genève du 8 au 10 janvier 1990. Au cours de ces réunions, le Comité spécial a examiné les informations et les communications qui lui avaient été transmises au sujet de faits nouveaux survenus dans les territoires occupés entre le 25 août et le 30 novembre 1989. Le Comité spécial a également recueilli les témoignages de personnes expulsées des territoires occupés qui ont fourni des informations sur leur propre expérience et sur la situation des droits de l'homme dans ces territoires. Le Comité spécial a aussi examiné le présent rapport qu'il a adopté le 10 janvier 1990.

II. RENSEIGNEMENTS RECUS PAR LE COMITE SPECIAL

A. Situation générale

1. Evolution générale et déclarations de principe

3. Le 28 août 1989, l'hebdomadaire en langue arabe Al Fajr a signalé que 644 Palestiniens avaient été tués depuis le début du soulèvement.

(Al Fajr, 28 août 1989)

4. Le 28 août 1989, il a été communiqué que les Forces de défense israéliennes (FDI) allaient désigner un procureur militaire principal dans les territoires à compter du 1er septembre 1989. Il s'agissait d'un nouveau poste que le parquet militaire avait décidé de créer à la suite de l'établissement de tribunaux militaires d'appel dans les territoires. C'est le commandant Yaron Levy qui devait être nommé à ce nouveau poste. (Ha'aretz, 29 août 1989)

5. Le 30 août 1989, Al Hamishmar et Ma'ariv ont signalé que les FDI créaient des unités spéciales appelées "unités des territoires occupés". On encourage les soldats à rejoindre ces unités au lieu d'aller servir dans le corps des gardes frontalière. Yediot Aharonot ajoute, dans son numéro du 31 août, que 8 % des FDI, soit environ 13 600 soldats selon l'Institut d'études stratégiques de Tel Aviv, se trouvent actuellement dans les territoires occupés, où ils tentent de réprimer le soulèvement. (Al-Tali'ah, 7 septembre 1989)

6. Le 31 août 1989, il a été signalé que depuis la nomination, le 4 août 1989, de Yitzhak Mordekhai au poste de commandant de la région centrale, l'armée avait fait une descente dans 254 villages palestiniens, suivant en cela la politique qui consiste à attaquer partout où il y a un début d'Intifada. Même les villages situés à l'écart des grands axes routiers n'échappent pas à cette politique, qui a fait 1 434 blessés et 34 morts, y compris 15 enfants de moins de 16 ans. Trente-quatre maisons ont également été démolies, et 122 prisonniers relâchés ont reçu une carte d'identité verte, dont les détenteurs ne peuvent ni entrer en Israël ni se rendre à l'étranger. Radio Israël aurait annoncé que MK Dedi Zucker avait envoyé une note au Ministre israélien de la défense, M. Yitzhak Rabin, à propos de l'existence d'une "cellule de collaborateurs", qui attaquerait à partir de Yabud, de nuit et sous la protection des FDI, des résidents palestiniens. (Al-Tali'ah, 31 août 1989)

7. Le 1er septembre 1989, il a été signalé que depuis la nomination, deux mois auparavant, du général Matan Vilnay au poste de commandant de la région méridionale, le nombre des morts et des blessés avait considérablement augmenté dans la bande de Gaza. Selon leurs propres sources, les FDI auraient fait, parmi les résidents de la bande de Gaza, 12 morts et 160 blessés en juillet et 14 morts et 135 blessés en août, soit presque deux fois plus de victimes que pendant les deux mois qui avaient précédé la nomination du général Vilnay. De sources arabes, il y aurait eu au cours de la période juillet-août, 29 morts et 400 blessés. Ces chiffres n'incluaient pas les meurtres de personnes soupçonnées de collaboration. (Ha'aretz, 1er septembre 1989)

8. Le 3 septembre 1989, une source du Ministère de la défense a communiqué à des journalistes que selon leurs statistiques, parmi les collaborateurs présumés tués par des Palestiniens depuis le début du soulèvement, près de 80 % avaient été tués en 1989. (Ha'aretz, 4 septembre 1989; Jerusalem Post, 3 septembre 1989)

9. Le 5 septembre 1989, le chef d'état-major Dan Shomron a déclaré à la Commission des affaires étrangères et de la défense de la Knesset que, depuis le début du soulèvement, les forces de l'ordre avaient tué 469 Palestiniens, qu'il y avait eu 21 décès "non élucidés" et qu'une centaine d'Arabes soupçonnés de collaboration avaient été supprimés par des Palestiniens; il n'a pas indiqué le nombre d'Arabes tués par des civils israéliens. Le chef d'état-major a d'autre part précisé que les forces de sécurité recherchaient 700 Palestiniens, dont beaucoup avaient commis des agressions, cachés sous un masque et que l'on présumait être les meneurs du soulèvement. Ils appartenaient à des "comités de grève" qui s'en prenaient à des Arabes soupçonnés de collaboration et qui distribuaient des tracts contenant les signes des chefs du soulèvement. Shomron a également indiqué que l'administration civile avait délivré 65 000 cartes d'identité à des résidents des territoires, dont quelque 2 000 avaient été confisquées par des jeunes gens masqués dans la bande de Gaza. (Jerusalem Post, 6 septembre 1989)

10. Le 12 septembre 1989, le chef d'état-major Dan Shomron a adressé aux membres des FDI en poste sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, une circulaire dans laquelle il leur demandait de ne pas recourir à la force comme moyen de châtement et de s'abstenir de brutaliser les suspects ainsi que de tout acte visant délibérément à cause de graves blessures. Ils étaient autorisés à utiliser la force pour disperser une manifestation violente, maîtriser toute résistance en cas d'arrestation et appréhender des suspects ou des émeutiers en fuite, au moment et sur les lieux de l'incident mais non une fois l'objectif recherché atteint. Selon le chef d'état-major, "chaque fois que l'on a recours à la force, il faut l'utiliser de façon raisonnable et éviter dans toute la mesure possible de frapper sur la tête ou toute autre partie sensible du corps". Les soldats ont reçu pour ordre de respecter les représentants de la Croix-Rouge et tous autres organismes officiels et les laisser accomplir leurs tâches en toute légalité sans ingérence aucune. Il ne fallait en aucun cas retarder inutilement le service des ambulances et l'intervention du personnel médical ni faire obstacle à l'administration de soins aux blessés. Il a été cependant signalé d'autre part que, le 14 septembre 1989, les FDI avaient donné aux soldats en poste dans les territoires de nouvelles consignes d'ouverture de feu, en vertu desquelles tout individu masqué était automatiquement un suspect sur lequel on pouvait tirer à balles réelles, même s'il n'était pas armé. Jusque-là, seules les personnes masquées armées de couteaux, de haches, de barres métalliques ou autres armes étaient automatiquement considérées comme des suspects. (Ha'aretz, 13 septembre 1989; Jerusalem Post, 13 et 14 septembre 1989)

11. Le 20 septembre 1989, l'organisation non gouvernementale Défense des enfants International (DEI) a indiqué que, depuis le début du soulèvement, 126 enfants de moins de 16 ans avaient été tués : 121 par balles, 3 par des objets qui leur avaient explosé entre les mains, un à la suite de coups reçus et un autre après avoir été jeté d'une jeep en marche. Au cours d'une conférence de presse, le docteur Menahem Horovitz, Président de la branche israélienne de l'Organisation, a en outre appelé l'attention sur la proportion croissante d'enfants parmi les blessés, qui était passée d'entre 15 et 21 % au début de 1989 à 28 % à la fin du premier semestre. En août 1989, les enfants représentaient 46 % des personnes tuées dans les territoires. Il a été également signalé qu'il y avait de plus en plus de jeunes enfants (de moins de 12 ans) parmi les blessés : la proportion était passée d'entre 5 et 6 % en 1988 à 11,5 % en 1989. Du 1er au 19 septembre 1989, 18 personnes avaient été tuées dans les territoires, dont 6 de moins de 16 ans. A propos des conditions de détention des mineurs des territoires, il a été fait état du surpeuplement des prisons et des fortes pressions auxquelles les enfants étaient soumis pendant les interrogatoires. Le 21 septembre 1989, le chef du parquet militaire, le général Amnon Strashnow, a ordonné à la police militaire d'enquêter en priorité sur les cas de morts d'enfants dans les territoires. (Ha'aretz, 21 septembre 1989; Jerusalem Post, 21 et 22 septembre 1989)

12. Le 25 septembre 1989, le Ministre de la justice, Dan Meridor, a déclaré, lors d'une interview, que les châtements collectifs, tels que démolitions d'habitations et couvre-feux, n'étaient pas souhaitables mais étaient parfois inévitables. Pour lui, le soulèvement palestinien était une guerre qu'Israël devait gagner, et en période de guerre de telles mesures de dissuasion étaient plus que jamais nécessaires. (Jerusalem Post, 26 septembre 1989)

13. Le 28 septembre 1989, le Mouvement islamique "Hamas" a été déclaré illégal dans la Rive occidentale, dans la bande de Gaza et en Israël. Quiconque resterait membre de ce mouvement, continuerait de lui rendre des services ou de participer à l'une quelconque de ses réunions serait passible d'arrestation et de poursuites judiciaires. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 29 septembre 1989; Al Fajr, 2 octobre 1989)

14. Le 17 octobre 1989, un rapport de l'organe israélien des droits de l'homme "Betzelem" affirmait que depuis le début du soulèvement, en décembre 1987, 125 enfants palestiniens de moins de 16 ans avaient été tués. Selon un porte-parole de cette organisation, la sanction la plus lourde imposée à un soldat israélien après l'assassinat d'un enfant palestinien avait été un emprisonnement de deux mois et un sursis de six mois. Selon la même source, 20 Palestiniens auraient été tués par balles par les FDI au cours de la première quinzaine d'octobre, la plus meurtrière depuis le début du soulèvement : 15 en Cisjordanie, et 5 dans la bande de Gaza. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 17 octobre 1989; Al Fajr, 23 octobre 1989)

15. Le 18 octobre 1989, le Conseiller juridique du Ministre de la guerre, Amnon Strashnow, a déclaré que les soldats étaient maintenant autorisés, dans les territoires, à tirer à balles réelles sur les jambes des jeunes masqués si ceux-ci ne se soumettaient pas aux injonctions de s'arrêter et ne tenaient pas compte des coups tirés en l'air en guise d'avertissement. Il a ajouté que ce règlement ne constituait pas "un permis de tuer", et que le nouveau règlement avait été approuvé par le Ministère de la justice. Par ailleurs, il a rejeté les accusations portées contre sa prétendue négligence dans le cas des officiers supérieurs suspectés de mauvais traitements perpétrés dans les territoires, alors que des soldats subalternes avaient été jugés. Il a dit que, depuis le début du soulèvement, 88 soldats et officiers avaient été jugés pour des délits tels que d'avoir causé la mort, violé les ordres d'ouvrir le feu, commis des agressions et des dégâts sur les biens. Cinq à six cents autres soldats avaient été soumis à des sanctions disciplinaires pour des infractions mineures. Dans 25 % des cas de mort d'enfants palestiniens, des mises en accusation avaient été soumises aux tribunaux militaires. Quant au nombre des détenus palestiniens, Strashnow a dit que, depuis le début du soulèvement, plus de 40 000 Palestiniens avaient été arrêtés, dont 8 400 étaient en détention administrative. Quelque 600 d'entre eux avaient vu leur détention prolongée pour des périodes diverses. Actuellement, on comptait 1 889 Palestiniens dans cette situation. Un tiers environ des appels formés contre les arrêtés de détention administrative avaient été acceptés et avait abouti à une décision de mise en liberté ou de réduction de la durée d'emprisonnement. Pour l'heure, on comptait 9 600 prisonniers palestiniens dans les prisons des FDI, et 4 000 détenus dans celles des services pénitentiaires. En ce qui concerne les tribunaux d'appel militaires récemment créés, 78 appels avaient jusqu'à présent été déposés. Ils avaient connu de 25 affaires : 15 appels soumis par la défense et 7 par l'accusation avaient été acceptés. Trois avaient été rejetés. (Jerusalem Post, 19 octobre 1989)

16. Le 30 octobre 1989, le nombre des Palestiniens tués depuis le début du soulèvement s'établissait à 706, selon des sources arabes. (Al Fajr, 30 octobre 1989)

17. Le 2 novembre 1989, ont été publiées des données concernant les personnes tuées et blessées en octobre 1989 dans les territoires, données rassemblées par le Centre israélien d'information pour les droits de l'homme dans les territoires "Betzelem". Il en ressort que durant cette période 30 Palestiniens ont été abattus par les forces de sécurité, un probablement tué par balles par un civil israélien, deux tués par des collaborateurs et un qui s'est tué en tombant d'un toit alors qu'il était poursuivi par des soldats. Cinq des personnes tuées étaient des mineurs, dont trois de moins de 12 ans et tous étaient de la bande de Gaza. Vingt-quatre des tués étaient âgés de 17 à 24 ans. Il a été signalé que dans 13 cas, les personnes abattues étaient masquées ou se trouvaient en compagnie de personnes masquées. Depuis le début du soulèvement jusqu'au 31 août 1989, 593 Palestiniens ont été abattus dans les territoires par des soldats ou des civils israéliens dont 559 tués par balles de caoutchouc et de plastique dans certains cas. Trente-quatre sont morts de coups ou de brûlures. Pendant la même période, 19 Israéliens ont été tués dans les territoires : huit soldats des FDI et 11 civils, dont trois enfants. Selon l'Associated Press, depuis le début du soulèvement jusqu'à la fin d'octobre 1989, 138 Palestiniens ont été tués parce qu'ils étaient soupçonnés de collaboration. Selon des sources palestiniennes, en octobre 1989, 25 femmes enceintes ont fait des fausses-couches après avoir inhalé des gaz lacrymogènes. Mille six cent deux résidents de la bande de Gaza auraient subi, durant ce mois, des lésions ou blessures causées par des gaz lacrymogènes, des balles réelles, des balles en caoutchouc ou en matière plastique et des coups. Quelque 500 procès-verbaux ont été dressés et 225 ont été suivis de jugements et de condamnations ainsi que de peines de prison allant de huit mois à 10 ans. (Ha'aretz, 2 novembre 1989)

18. Le 2 novembre 1989, on signalait que le commandant de la région centrale, Yitzhak Mordekhai, avait décidé qu'une compagnie de réserve des FDI, composée de colons, serait prochainement envoyée en poste à Hébron. Cette décision aurait été approuvée par le Ministre de la défense, M. Rabin, et elle est intervenue après une période de six années pendant laquelle aucune unité composée de colons n'a servi dans les territoires parce qu'il y avait eu des accrochages entre ces militaires et les habitants. La compagnie en question appartenait aux unités de défense régionale dont les membres venaient de colonies de peuplement de la zone de Ramallah. Il a été décidé que ces unités ne serviraient pas dans le voisinage immédiat de leurs foyers. Selon une source d'information, les colons ne seraient pas envoyés dans la zone d'Hébron, mais dans celle de Jéricho, considérée comme facile du point de vue de l'activité opérationnelle. Le 3 novembre 1989, une source militaire officielle a fait savoir que la décision était encore à l'examen aux échelons supérieurs des FDI et au Ministère de la défense. Le 9 novembre 1989, il a été signalé que la décision avait été rapportée parce qu'elle suscitait de vives critiques du public. Mais il a également été signalé que la compagnie de colons avait été appelée sous les armes et envoyée dans la zone de Jéricho qui était "la plus tranquille de celles où se déroulait le soulèvement". (Ha'aretz, 2, 3 et 9 novembre 1989; Jerusalem Post, 2 novembre 1989)

19. Le 9 novembre 1989, le Coordinateur des activités dans les territoires, Shmuel Goren, a accusé l'UNRWA - l'Office de secours et de travaux des Nations Unies - qui opère dans les territoires, d'outrepasser son mandat en essayant d'entraver l'activité des FDI. Il a dit que les employés de l'UNRWA

suivaient les patrouilles de FDI et il a ajouté que cela était inadmissible. Il a déclaré que l'armée avait décidé de déposer une plainte par l'entremise du Ministère des affaires étrangères. Une source officieuse de l'UNRWA a rejeté ces accusations et déclaré que l'Office exécutait ses tâches dans les territoires conformément à son mandat. Cette source a ajouté que les soldats s'opposaient aux employés de l'UNRWA qui essayaient de restaurer le calme dans les camps de réfugiés. (Ha'aretz, 10 novembre 1989)

2. Incidents liés au soulèvement de la population palestinienne contre l'occupation

20. Les tableaux ci-après donnent des renseignements sur les Palestiniens tués entre le 25 août et le 30 novembre 1989 dans les territoires occupés et sur les circonstances de leur mort, telles qu'elles ont été signalées dans divers journaux. Les abréviations suivantes sont utilisées pour ces journaux:

- AF Al-Fajr
AT Al-Tali'ah
H Ha'aretz
JP Jerusalem Post

a) Liste des Palestiniens tués par les forces de l'ordre ou des civils israéliens

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Observations et sources
26 août 1989	Samah Ajaj (17 ans)	Deir al-Soudan, près de Kamallah	Tué par un officier des FDI lors d'un affrontement. (H, JP, 27 août 1989)
27 août 1989	Bassel Khaled Salman (21 ans)	Beit Safafa, Jérusalem-Est	Tué par des policiers lors d'un affrontement. La police a ordonné une enquête. (H, 28 août 1989; AT, 31 août 1989; AF, 4 sept. 1989)
28 août 1989	Jamal Nimer Abu Safaka (58 ans)	Tulkarm	Abattu par des soldats alors qu'il brandissait une barre métallique. (H, 29, 30 août 1989)

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Observations et sources
28 août 1989	Ali Sha'aban Mahmud (20 ans)	Jabaliya, Gaza	Décédé à l'hôpital des suites de blessures subies lors d'un affrontement, trois jours auparavant. (H, JP, 29 août 1989; AT, 31 août 1989; AF, 4 sept. 1989)
28 août 1989	Bahiya Najjar Nawaj'a (32 ans)	Hébron	Tué dans le centre d'Hébron, semble-t-il par des colons israéliens, dans des circonstances non élucidées. (H, 29 août 1989)
29 août 1989	Ibrahim Abu Zayed (ou Abu Jiyab) (27 ans)	Deir el-Balah	Un des chefs du mouvement Shabiba; tué par des soldats lors d'un affrontement. (H, JP, 30 août 1989)
30 août 1989	Ahmed Abdallah al-Agha (19 ans)	Khan Younis	Décédé de blessures consécutives à des coups que lui auraient administrés des gardes frontière le 27 août 1989. Une enquête a été ouverte par les FDI. (H, JP, 1er sept. 1989; AF, 4 sept. 1989; AT, 7 sept. 1989)
2 sept. 1989	Amer Kalbuna (19 ans) et Iman Jamus (24 ans)	Naplouse	Tués lors d'une descente des FDI dans une maison à Naplouse où cinq hommes recherchés se cachaient. Ils étaient soupçonnés d'infractions graves, notamment de plusieurs meurtres d'Israéliens et de Palestiniens. (H, JP, 3 sept. 1989)
2 sept. 1989	Mona Ibrahim al-Tamam (14 ans)	Naplouse	Tuée par balle par des soldats lors de la grave émeute qui a suivi l'opération précédente. (H, JP, 3 sept. 1989; AT, 7 sept. 1989; AF, 11 sept. 1989)

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Observations et sources
2 sept. 1989	Mustafa Taher al-Dabar (37 ans)	Kadura, Ramallah	A succombé à l'hôpital des blessures subies une semaine auparavant lorsque sa voiture a été atteinte par une pierre qui aurait été lancée par des colons du bloc d'Etzion. (H, 3 sept. 1989)
5 sept. 1989	Ahmed al-Batir (12 ou 16 ans)	Camp de Khan Younis	A succombé à l'hôpital des blessures par balle reçues le 30 août 1989, lors d'un affrontement avec les forces armées. (H, JP, 6 sept. 1989; AT, 7 sept. 1989; AF, 11 sept. 1989)
7 sept. 1989	Abd al-Latif Kassem (14 ans)	Akaba, près de Jénin	Tué par des soldats lors d'un affrontement. (H, JP, 8 sept. 1989; AF, 11 sept. 1989)
8 sept. 1989	Akram Zaki Hamdan (11 ans)	Khan Younis	Tué par des soldats lors d'un affrontement. (H, JP, 10 sept. 1989; AF, 18 sept. 1989)
10 sept. 1989	Samer Rumaneh (19 ans)	Naplouse	Abattu par des soldats alors qu'il aurait été sur le point de lancer un cocktail Molotov. (H, JP, 11 sept. 1989; AF, 18 sept. 1989)
10 sept. 1989	Muhamad Salim Shorab (17 ans)	Khan Younis	Tué de deux balles à l'estomac probablement tirées par des civils. (H, JP, 11 sept. 1989; AF, 18 sept. 1989)
10 sept. 1989	Atallah al-Mashwaki (20 ans)	Rafah	Tué par des soldats lors d'un affrontement. (H, JP, 11 sept. 1989)
10 sept. 1989	Maher Ahmed Kassem Khaliliya (19 ans)	Jaba', près de Jénin	Tué par des soldats lors d'un affrontement. (H, JP, 11 sept. 1989; AF, 18 sept. 1989)

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Observations et sources
10 sept. 1989	Muhammad Ahmed Saba'na (17 ans)	Kabatiya, près de Jénin	Tué par des soldats lors d'un affrontement. (H, JP, 11 sept. 1989; AF, 18 sept. 1989)
10 sept. 1989	Zuheir Abd el Karim Obeid (28 ans) et Fahed Shtawi (20 ans)	Kadum, à l'est de Kalkilya	Tués par balles lors d'un raid de l'armée dans le village. (H, JP, 12 sept. 1989)
14 sept. 1989	Mohammed Arafat al-Agra	Camp de Deir el-Balah	Cette personne qui était recherchée a été abattue à son domicile par des soldats israéliens d'une unité spéciale. (AF, 19 sept. 1989)
15 sept. 1989	Tarek Tufah (12 ans)	Naplouse	Tué par balle dans des circonstances non élucidées alors qu'il marchait dans la rue; cet incident aurait eu lieu à la suite de jets de pierres. (H, JP, 17 sept. 1989)
15 sept. 1989	Attah Younis Shehadeh (18 ans)	Naplouse	Tué par balle par des soldats lors de l'enterrement de Tufah. (H, JP, 17 sept. 1989; AF, 18 sept. 1989)
16 sept. 1989	Samir Mahmud al-Aghbar (45 ans)	Naplouse	Abattu par des soldats alors qu'il tentait d'empêcher de brutaliser son fils. (H, JP, 17 sept. 1989; AF, 25 sept. 1989)
16 sept. 1989	Bassam Yussuf Abu Tanam (18 ans)	Camp de Tulkarm	Tué par des soldats lors d'un affrontement. (H, JP, 17 sept. 1989; AF, 25 sept. 1989)
19 sept. 1989	Jaber Ahmad Mansur (21 ans)	Daraj, Gaza	Abattu par des soldats à l'intérieur d'une mosquée, à la suite de jets de pierres sur des véhicules militaires. (H, JP, 20 sept. 1989; AF, 25 sept. 1989)

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Observations et sources
24 sept. 1989	Bassam Faruk al-Jabari (18 ans)	Khan Younis	Tué par des soldats lors d'un affrontement. (JP, 25 sept. 1989; AF, 2 oct. 1989)
28 sept. 1989	Bilal Inab (20 ans)	Naplouse	Tué par des soldats lors d'un affrontement. (H, JP, 29 sept. 1989)
30 sept. 1989	Abdallah Muhammad Rabai'a (27 ans)	Maithalun, près de Jénin	Tué par des soldats lors d'un affrontement. (H, JP, 2 oct. 1989)
30 sept. 1989	Silham Mabrukah (17 ans)	Naplouse	Abattu par des soldats ayant fait l'objet d'une embuscade dans la Casbah. (H, JP, 2 oct. 1989)
1er oct. 1989	Iyadal Haraz (17 ans)(ou Imad)	Naplouse	Abattu par des soldats lors d'un affrontement. (H, JP, 2 oct. 1989)
1er oct. 1989	Muhammad Khalil Abu Ziad (17 ans)	Arrabeh, près de Jénin	Abattu par des soldats lors d'un affrontement. (H, JP, 2 oct. 1989; AF, 9 oct. 1989)
1er oct. 1989	Khalil Zreineh al-Ik (32 ans)	Camp d'Aida, près de Bethléem	Abattu par des soldats lors d'un affrontement. (H, JP, 2 oct. 1989; AF, 9 oct. 1989)
1er oct. 1989	Nidal (ou Nabil) Sadam (17 ans)	Nuseirat, Gaza	Selon des sources palestiniennes, a été abattu par des soldats tandis qu'il cherchait à fuir lors d'un affrontement. Selon des sources militaires, a été abattu tandis qu'il essayait de lancer une grosse pierre sur un soldat. (H, JP, 2 oct. 1989; AF, 9 oct. 1989)

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Observations et sources
2 oct. 1989	Mahmud Odeh (22 ans)		Son corps a été retrouvé dans le village de Tammun près de Naplouse. Odeh, qui a été tué à coups de couteaux, était depuis longtemps recherché par les autorités militaires israéliennes. (AF, 9 oct. 1989)
4 oct. 1989	Maher Mahmud al-Makadma (18 ans)	Camp de Bureij, Gaza	Abattu par des soldats qui ont ouvert le feu sur des jeunes masqués inscrivant des slogans à la peinture. (H, JP, 5 oct. 1989; AF, 9 oct. 1989)
4 oct. 1989	Mahmud Abu Shamla (22 ans)	Camp de Bureij Gaza	Abattu par des soldats lors d'affrontements consécutifs à la mort de Makadma. (H, JP, 5 oct. 1989; AF, 9 oct. 1989)
5 oct. 1989	Khaled Abu Id (20 ans)	Bidu, près de Jérusalem	Abattu par des soldats lors d'un affrontement. Selon des sources palestiniennes, il aurait été tué d'une balle au coeur tirée à 2 m de distance, lorsque des soldats ont ouvert le feu sur des jeunes postés à une barricade. (H, JP, 6 oct. 1989; AF, 9 oct. 1989)
6 oct. 1989	Muhammad al-Shami (17 ans)	Batir, près de Jérusalem	Abattu par des soldats lors d'un affrontement. (H, JP, 8 oct. 1989; AF, 9 oct. 1989)
9 oct. 1989	Nidal al-Habash (22 ans)	Naplouse	Abattu par des soldats lorsque des jeunes ont bravé le couvre-feu et incité d'autres à manifester. Le 25 octobre 1989, on signalait que, selon un groupe de médecins israélo-palestiniens

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Observations et sources
			en faveur des droits de l'homme, on avait tiré sur lui à bout portant alors qu'il était blessé et ne pouvait s'enfuir, et que les soldats ont empêché l'ambulance de l'évacuer. Les FDI ont affirmé que les soldats avaient ouvert le feu conformément au règlement. (H, 10, 25 oct. 1989; AF, 16 oct. 1989)
9 oct. 1989	Ghassan Saadi al-Hudhud (32 ans)	Naplouse	Abattu par des soldats lors d'un affrontement avec des hommes masqués. (H, JP, 10 oct. 1989; AF, 16 oct. 1989)
9 oct. 1989	Ahmed Abd el-Fatah Sarawan (75 ans)	Naplouse	Mort des suites d'une bombe lacrymogène qui avait atterri à l'entrée de sa maison lors d'affrontements. Etait asthmatique. (H, JP, 10 oct. 1989; AF, 16 oct. 1989)
12 oct. 1989	Yassin al-Masri (25 ans)	Camp d'Askar	Tué par des soldats lors de violents affrontements. (H, JP, 13 oct. 1989; AF, 16 oct. 1989)
12 oct. 1989	Omar al-Kaddumi (17 ans)	Naplouse	Tué par des soldats qui poursuivaient des jeunes lanceurs de pierres masqués. (H, JP, 13 oct. 1989; AF, 16 oct. 1989)
12 oct. 1989	Mujahed Shihdeh (20 ans)	Camp de Jénin	Abattu par des gardes-frontière sur lesquels il aurait essayé de lancer une grosse pierre. Selon certaines sources, il était masqué et portait un uniforme noir. (H, JP, 13 oct. 1989; AF, 16 oct. 1989)

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Observations et sources
12 oct. 1989	Abdallah Taha (17 ans)	Beit Sira, près de Ramallah	Tué par des soldats lors d'un affrontement. Selon des informations émanant des FDI, les soldats n'étaient pas dans le village au moment de la fusillade. (H, JP, 13 oct. 1989; AF, 16 oct. 1989)
12 oct. 1989	Ali Mattar (21 ans)	Shati, Gaza	Tué par des soldats lors d'un affrontement dans le quartier de Shrikh Radwan. (H, JP, 13 oct. 1989; AF, 16 oct. 1989)
12 oct. 1989	Abdallah Mustafa Abu Safia (17 ans)	Beit Sira, près de Ramallah	Selon des sources arabes, tué par un colon ayant ouvert le feu sur des lanceurs de pierres. (H, 15 oct. 1989)
13 oct. 1989	Salah Jamil Jawaresh (21 ans) et Azmi Fathi Mahmud Abu Diab (18 ans)	Beit Jala Kalkilya	Tués par des soldats ayant ouvert le feu sur des jeunes masqués qui excitaient la population. Selon des sources palestiniennes, ils auraient été tués à bout portant, n'ayant pas obtempéré aux ordres de s'arrêter donnés par les soldats. (H, JP, 15 oct. 1989; AF, 16 oct. 1989)
14 oct. 1989	Radwan Kawasme (18 ans)	Hébron	Tué par des soldats qui, selon des sources palestiniennes, lui ont tiré dessus à bout portant alors qu'il était blessé. (JP, 16 oct. 1989; AF, 23 oct. 1989)
15 oct. 1989	Attiya al-Firyani (3 ans) (ou al-Ghorani)	Camp de Shati	Décédé à l'hôpital des suites d'une balle reçue dans la tête deux jours auparavant. Une enquête était en cours pour déterminer si des soldats étaient impliqués. (H, JP, 16 oct. 1989; AF, 23 oct. 1989)

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Observations et sources
16 oct. 1989	Bassam Abdallah Abu Labade (8 ans)	Khan Younis	Décédé à l'hôpital des suites de blessures subies le 13 octobre 1989 lors d'affrontements avec des soldats. L'affaire faisait l'objet d'une enquête. (H, 17 oct. 1989; AF, 23 oct. 1989)
20 oct. 1989	Nidal Suleiman Hajaj (18 ans)	Sajai'ya, Gaza	Tué par des soldats ayant ouvert le feu sur des jeunes masqués qui n'obtempéraient pas aux injonctions de s'arrêter. (Selon une source, il aurait été tué alors qu'il inscrivait des graffiti sur un mur). (H, JP, 22 oct. 1989; AF, 23 oct. 1989)
20 oct. 1989	Iyad Tawfik al-Azi (17 ans)	Khan Younis	Tué alors qu'il était en train d'essayer de s'emparer du fusil d'un soldat. (H, JP, 22 oct. 1989; AF, 23 oct. 1989)
22 oct. 1989	Sana Abu Zaina (16 ans)	Village de Bal'a, près de Naplouse	Tué lorsque des soldats ont fait une descente dans le village. (AF, H, JP, 23 oct. 1989)
22 oct. 1989	Sami Abu Laila (18 ans)	Naplouse	Décédé à l'hôpital des suites de blessures reçues la veille lors d'un affrontement. (H, JP, 23 oct. 1989; AF, 30 oct. 1989)
23 oct. 1989	Muhammad Abu Libdeh (19 ans)	Camp de Tulkarm	Tué par des soldats lors d'un affrontement. (H, JP, 24 oct. 1989; AF, 30 oct. 1989)
24 oct. 1989	Diya Zahi Abu Haya (16 ans)	Khirbet Abu Falaha, près de Ramallah	Tué par des soldats lors d'un affrontement, alors qu'une patrouille des FDI faisait une descente dans le village. (H, JP, 25 oct. 1989; AF, 30 oct. 1989)

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Observations et sources
24 oct. 1989	Atallah Abu Araj (12 ans)	Deir el-Balah, Gaza	Décédé à l'hôpital des suites de blessures reçues plusieurs jours auparavant lors d'un affrontement avec des soldats. (H, JP, 25 oct. 1989; AF, 30 oct. 1989)
26 oct. 1989	Adel Mahmud Abu Salam (19 ans)	Jabaliya, Gaza	Tué par des soldats ayant ouvert le feu sur des jeunes masqués. Selon des sources arabes, quatre soldats en civil étaient entrés dans le camp, dans une voiture civile, et avaient ouvert le feu sur les jeunes, en tuant un et en blessant un autre. (H, JP, 27 oct. 1989; AF, 30 oct. 1989)
26 oct. 1989	Karim Da'amseh (18 ans)	Al-Khader	Tué par les forces de l'ordre lors d'une course-poursuite dans Beit-Jala après qu'il eut passé outre à une sommation de s'arrêter. Selon un témoin, un policier aurait tiré à bout portant. La police a ouvert une enquête. (H, JP, 27 oct. 1989; AF, 30 oct. 1989)
28 oct. 1989	Jihad al-Ghneimat	Surif, près d'Hébron	Abattu par des soldats lors d'un affrontement survenu lors d'une descente effectuée par les soldats. (H, JP, 29 oct. 1989; AF, 6 nov. 1989)
28 oct. 1989	Muhammad Mahmud Zalat (22 ans)	Tulkarm	Décédé à l'hôpital des suites de blessures reçues la veille en tombant d'un toit alors qu'il était poursuivi par des soldats, après des jets de pierres. (H, JP, 29 oct. 1989; AF, 6 nov. 1989)

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Observations et sources
30 oct. 1989	Hassan Zahran (25 ans)	Far'a camp	Décédé à l'hôpital des suites de blessures reçues précédemment lors d'un affrontement. (H, JP, 31 oct. 1989; AF, 6 nov. 1989)
2 nov. 1989	Nasser Halima Sweiti (18 ans)	Beit Awa, près d'Hébron	Abattu par des soldats alors que, masqué, il mettait le feu à des pneumatiques. (H, JP, 3 nov. 1989)
2 nov. 1989	Hawda Ali Salam al-Dib (28 ans)	Camp de Jabaliya	Selon des sources arabes, il a été heurté par une jeep militaire. L'affaire fait l'objet d'une enquête. (H, 3 nov. 1989)
5 nov. 1989	Mufid Muhammad Jamil Hizboun (20 ans)	Jénin	Décédé à l'hôpital des suites de blessures subies le 3 novembre 1989 quand des soldats ont tiré sur lui. Il était recherché par les forces de sécurité depuis juillet 1988. (H, JP, 6 nov. 1989)
6 nov. 1989	Wa'el al-Haj Hassan (20 ans)	Kalkilya	Abattu par des soldats alors qu'il essayait de traverser la frontière pour entrer en Jordanie. Il était recherché par les forces de sécurité depuis le début du soulèvement. (H, JP, 7 nov. 1989)
7 nov. 1989	Mu'awiya al-Haj Hassan (13 ans)	Kalkilya	Abattue par la police des frontières durant des affrontements violents. Elle était la cousine du jeune homme tué la veille. (H, JP, 8 nov. 1989)

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Observations et sources
9 nov. 1989	Iman Muhsein Said Ruzeh (23 ans)	Naplouse	Abattu par des soldats lors d'une descente dans une maison où se cachaient six membres d'une cellule qui se faisait appeler "Aigle rouge" et qui est affiliée au FPLP. Il était le chef de la cellule. (H, JP, 10 nov. 1989)
9 nov. 1989	Raja al-Lidawi (25 ans)	Naplouse	Abattu par des soldats lors de graves affrontements qui ont suivi la descente et la capture de membres de la cellule Aigle rouge. (H, JP, 10 nov. 1989)
14 nov. 1989	Odeh Zayid (17 ans)	Kalandiya	Abattu par des soldats après qu'il ait bravé un couvre-feu. (H, JP, 15 nov. 1989)
14 nov. 1989	Manwa Bakri (48 ans)	Naplouse	Décédée à l'hôpital de blessures subies le 9 septembre 1989 quand des soldats ont tiré sur elle. Selon des sources arabes, elle a été touchée par une balle dans sa maison quand des soldats qui se trouvaient dans un poste de guet ont ouvert le feu durant un couvre-feu. (H, JP, 15 nov. 1989)
14 nov. 1989	Nasr Hamad (17 ans)	Camp de Kalandiya	A été tué au cours du même incident qu'Odeh Zayid. Son corps a été trouvé à proximité du camp le 17 nov. 1989. (H, JP, 19 nov. 1989)
18 nov. 1989	Issa Sbeih (29 ans)	Al-Khader, près de Bethléem	Décédé à l'hôpital des blessures subies le 24 octobre 1989 quand sa voiture a été lapidée, apparemment par les passagers d'un autobus israélien, sur la route de Jérusalem à Hébron. (H, JP, 19 nov. 1989)

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Observations et sources
23 nov. 1989	Muhyi Nazi Mahmud Hassuna (21 ans)	Beit Imrin, près de Naplouse	Abattu par des soldats qui ont tiré sur lui après un affrontement avec lancer de pierres. (H, JP, 24 nov. 1989)
27 nov. 1989	Bassam al-Sha'ir (21 ans)	Rafah	Mort à l'hôpital du Caire de blessures subies le 23 avril 1989 durant un affrontement avec des soldats. (JP, 28 nov. 1989)
29 nov. 1989	Nader Hamoudi (19 ans) et Samir Hamoudi (20 ans)	Al-Ram, au nord de Jérusalem	Deux frères abattus par des soldats après qu'ils eurent lancé des pierres sur des voitures sur la route de Jérusalem à Ramallah. Tous deux portaient des masques durant cet incident. (H, JP, 30 nov. 1989)

b) Liste des autres Palestiniens tués

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Observations et sources
26 août 1989	Assem Abd Darwish al-Thayem (26 ans)	Kalkilya	Tué par des hommes masqués non identifiés qui l'avaient enlevé, soumis à un interrogatoire et battu. Il passait pour collaborateur. (H, JP, 27 août 1989)
28 août 1989	Ragheb al-Kasas (55 ans)	Naplouse	Décédé à l'hôpital après avoir été battu par des Palestiniens masqués. Il était soupçonné de collaboration. (H, JP, 29 août 1989)

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Observations et sources
29 août 1989	Hussein Barahna (ou Hillal) (40 ans)	Jéricho	Décédé à l'hôpital : des agresseurs non identifiés lui avaient jeté un cocktail Molotov et l'avaient battu. Il était soupçonné de collaboration. (H, JP, 30 août 1989)
30 août 1989	Burhan Izat al-Badawi (34 ans)	Awarta	Tué par des agresseurs non identifiés. Son corps a été découvert dans un chariot à légumes dans le marché de Naplouse. Il était soupçonné de collaboration. (H, JP, 1er sept. 1989)
1er sept. 1989	Muhammad Bulbul (38 ans)	Rafah	Tué à coups de couteaux et de haches par des agresseurs non identifiés; il était soupçonné de collaboration. (H, JP, 3 sept. 1989)
1er sept. 1989	Jamal Othman Saleh Khaken	Gaza	Assassiné dans le camp de détention de Ketziot par des codétenus qui l'accusaient de collaboration. Il était le cousin d'Abu Iyad. (H, JP, 3 sept. 1989)
1er sept. 1989	Muhammad Hirshi (45 ans)	Kaffin, près de Tulkarm	Tué dans des circonstances non élucidées; il était soupçonné de collaboration. (H, JP, 3 sept. 1989)
2 sept. 1989	Abd al-Rahman Abu Shuluf (37 ans)	Camp de Rafah	Soupçonné de collaboration; tué par balle par des agresseurs non identifiés. (H, JP, 3 sept. 1989)
3 sept. 1989	Riad Abus Salam Nasrallah (30 ans)	Daraj, Gaza	Soupçonné de collaboration; battu à mort par quatre jeunes gens masqués. (H, JP, 4 sept. 1989)

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Observations et sources
3 sept. 1989	Naim Afana (28 ans)	Rafah	Tué par des personnes masquées. Il était soupçonné de collaboration. (H, JP, 6 sept. 1989)
7 sept. 1989	Jasser al-Kirnawi (24 ans)	Al-Mughazi, Gaza	Disparu depuis trois semaines; son corps a été retrouvé dans un puits sec. Quatre suspects arabes ont été arrêtés. (H, JP, 10 sept. 1989)
7 sept. 1989	Nu'man Abu Sa'alub (30 ans)	Rafah	Soupçonné de collaboration; son corps, transporté à l'hôpital, portait des marques de coups et de brûlures de cigarettes. (H, JP, 10 sept. 1989)
9 sept. 1989	Yussuf Milhem (45 ans)	Kalkilya	Secrétaire municipal de Kalkilya; abattu par des agresseurs masqués; il était soupçonné de collaboration. (H, JP, 10 sept. 1989)
10 sept. 1989	Mustafa Afana (28 ans)	Al-Tel, près de Naplouse	Soupçonné de collaboration, poignardé. (K, 11 sept. 1989)
11 sept. 1989	Mahmud Hasnin (27 ans)	Daraj, Gaza	Poignardé et battu à mort; il avait disparu depuis quatre jours; son corps a été retrouvé dans un verger; il était soupçonné de collaboration. (H, 12 sept. 1989; AF, 18 sept. 1989)
13 sept. 1989	Jabara Abu Taha (38 ans)	Khan Younis	Soupçonné de trafic de drogue et de collaboration; a été poignardé à mort. (H, JP, 14 sept. 1989; AF, 18 sept. 1989)

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Observations et sources
19 sept. 1989	Isam Shafi (20 ans)	Jérusalem	Etranglé par des codétenus dans la prison d'Ashkelon. Les circonstances du meurtre n'ont pas été élucidées. (JP, 20 sept. 1989)
22 sept. 1989	Karim Abd Rabo (23 ans)	Tufah, Gaza	Tué dans le camp de détention de Ketziot par des codétenus qui le soupçonnaient de collaboration. (H, JP, 24 sept. 1989)
22 sept. 1989	Said Ismail Abu Jazer (36 ans)	Rafah	Soupçonné de collaboration; battu à mort par des agresseurs non identifiés. (H, JP, 24 sept. 1989)
22 sept. 1989	Salah Abd el-Hadi (22 ans)	Kalkilya	Soupçonné de collaboration. Il avait été enlevé 45 jours auparavant par des hommes masqués; son corps a été retrouvé dans un puits près de Kalkilya. (H, JP, 24 sept. 1989)
24 sept. 1989	Mahmud al-Najawi (30 ans)	Rafah	Soupçonné de collaboration; tué par des agresseurs masqués. (H, JP, 25 sept. 1989)
24 sept. 1989	Abdel Abu Shuluf (36 ans)	Rafah	Soupçonné de collaboration; tué par des agresseurs masqués. (H, JP, 25 sept. 1989)
25 sept. 1989	Said Sabah Abu Muhsein (42 ans)	Shabura, Gaza	Soupçonné de collaboration; battu à mort à Rafah par des agresseurs masqués. (H, JP, 26 sept. 1989)
26 sept. 1989	Hani Salfiti (30 ans)	Naplouse	Soupçonné de collaboration; a été retrouvé mort après avoir été enlevé par des personnes masquées. (H, JP, 27 sept. 1989)

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Observations et sources
29 sept. 1989	Shehadeh Abu Ter (65 ans)	Abassan	Ancien policier soupçonné de collaboration; tué par des jeunes gens masqués. (JP, 2 oct. 1989)
3 oct. 1989	Hamis Zaki Salameh Barabah (30 ans)	Khan Younis	Abattu par des individus non identifiés parce qu'il était soupçonné de collaboration. (H, JP, 4 oct. 1989)
4 oct. 1989	Salab Jalita (49 ans)	Jericho	Abattu par des individus non identifiés. Son corps a été retrouvé au fond d'un puits. Etait connu comme collaborateur. (JP, 5 oct. 1989)
4 oct. 1989	Ahmed Basharat (28 ans)	Jénin	Détenu dans le centre de détention de Ketziot. Abattu par un codétenu, Imad Abu-Sharakh, de Dhahiriya, parce qu'il était soupçonné de collaboration. (H, JP, 5 oct. 1989)
5 oct. 1989	Yussuf Dwek (55 ans)	Daraj, Gaza	Gardien d'une école de l'UNRWA. Abattu parce qu'il était soupçonné de collaboration. (JP, 6 oct. 1989)
6 oct. 1989	Adel Fares Bader (38 ans)	Beitunia, près de Ramallah	Enlevé par un groupe de jeunes masqués le 4 octobre 1989. Son corps a été retrouvé deux jours plus tard, amputé des mains et des jambes. Etait accusé de "conduite immorale" en faisant croire qu'il recueillait de l'argent pour le soulèvement. (H, JP, 17 oct. 1989)

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Observations et sources
9 oct. 1989	Said Ikhlekawi (16 ans)	Camp de Fawar	Abattu lors d'un affrontement affrontement avec des Palestiniens passant pour être des collaborateurs. (JP, 10 oct. 1989; H, 11 oct. 1989; AF, 16 oct. 1989)
11 oct. 1989	Nuzha Mabruka (35 ans)	Naploue	Abattu parce qu'il était soupçonné de "conduite immorale". (JP, 13 oct. 1989)
13 oct. 1989	Fatma Abu Shaker (39 ans)	Shabura, Rafah	Tué par sept jeunes gens parce qu'il était soupçonné de collaboration. (H, JP, 15 oct. 1989)
15 oct. 1989	Abd Rabu Salem Karim Abu Amra (24 ans)	Rafah	Abattu par un groupe de Palestiniens masqués parce qu'il était soupçonné de collaboration. (H, JP, 16 oct. 1989)
20 oct. 1989	Taher Abu Saleh (26 ans)	Naploue	Tué à coups de couteaux par des assaillants non identifiés parce qu'il était soupçonné de collaboration. (H, JP, 22 oct. 1989)
20 oct. 1989	Hareb Odeh 'Issa (41 ans)	Camp de Bureij, Gaza	Tué par des assaillants non identifiés parce qu'il était soupçonné de collaboration. (H, JP, 22 oct. 1989)
24 oct. 1989	Salah Abu al-Wafa (43 ans)	Jénin	Tué à coups de couteau par un groupe d'hommes masqués parce qu'il était soupçonné de collaboration. (H, JP, 25 oct. 1989)
25 oct. 1989	Said Abdallah Suheil (29 ans) (ou Sakhwel)	Beit Hanun, Gaza	Tué après avoir été enlevé par des hommes masqués parce qu'il était soupçonné de collaboration. (H, JP, 26 oct. 1989)

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Observations et sources
25 oct. 1989	Faiza Said Daoud (38 ans)	Mughazi, Gaza	Tué à coups de couteaux parce qu'il était soupçonné de collaboration. (H, JP, 26 oct. 1989)
26 oct. 1989	Sawfan Abu al-Husseïn (25 ans)	Khan Younis	Infirmière. Tuée à coups de couteaux par des hommes masqués parce qu'elle était soupçonnée de collaboration. (H. JP, 27 oct. 1989)
28 oct. 1989	Rasiya al-Banna (42 ans)	Naplouse	Tué à coups de couteaux parce qu'il était soupçonné de collaboration. (H, JP, 29 oct. 1989)
31 oct. 1989	Suriya Ahmed al-Kadi (22 ans)	Village de Khirbat al-Adas, près de Rafah	Tuée à coups de couteaux par des hommes masqués parce qu'elle était soupçonnée de collaboration. Sa soeur, Sumiya, âgée de 19 ans, a été grièvement blessée. (H, 1er nov. 1989)
1er nov. 1989	Jaber Ahmad Khader (36 ans)	Gaza	Détenu à Ketziot, a été abattu par un codétenu, Samir Abd al-Jihad, parce qu'il était soupçonné de collaboration. (JP, 3 nov. 1989)
3 nov. 1989	Naima Faruk Ja'ara (35 ans)	Naplouse	Abattu par des individus masqués parce qu'il était soupçonné de collaboration. (H, JP, 5 nov. 1989)
5 nov. 1989	Mahmud Salman (36 ans)	Sheikh Radwan, Gaza	Abattu par des individus masqués parce qu'il était soupçonné de collaboration. (H, JP, 6 nov. 1989)
7 nov. 1989	Muhammad Falaneh (24 ans)	Safa, près de Ramallah	Tué à coups de couteau lors d'un affrontement avec des activistes du Fatah et du Front populaire. (H, JP, 8 nov. 1989)

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Observations et sources
7 nov. 1989	Nabil al-Samahan (32 ans)	Naplouse	Tué à coups de couteau par des jeunes masqués parce qu'il était soupçonné de collaboration. (H, JP, 8 nov. 1989)
8 nov. 1989	Haref Mahmud Mansur (25 ans)	Rafah	Tué à coups de couteau parce qu'il était soupçonné de collaboration. (H, 9 nov. 1989)
10 nov. 1989	Samir Mahmud Afanah (37 ans)	Shabura, Rafah	Abattu par des individus masqués parce qu'il était soupçonné de collaboration. (H, 12 nov. 1989)
12 nov. 1989	Abd el-Hamid al-Tumeizi (45 ans)	Idna, près d'Hébron	Tué à coups de couteau et de hache par des individus masqués parce qu'il était soupçonné de collaboration. (H, JP, 13 nov. 1989)
12 nov. 1989	Ahmed Jamil Shehadeh (25 ans)	Jabaliya, Gaza	Abattu parce qu'il était soupçonné de collaboration. Son corps a été retrouvé attaché à un poteau électrique. (H, JP, 13 nov. 1989)
17 nov. 1989	Attiyat al-Najar (40 ans)	Rafah	Battu à mort par des individus masqués parce qu'il était soupçonné de collaboration. (H, JP, 19 nov. 1989)
22 nov. 1989	Muhammad Mustafa Nazal (67 ans)	Jénin	Tué à coups de couteau et de hache par des individus masqués. Ancien membre des "ligues villageoises", il était connu comme collaborateur. (H, JP, 23 nov. 1989)

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Observations et sources
22 nov. 1989	Hussein Akilla (42 ans)	Ramallah	Un cadavre brûlé portant des traces de coups de couteau a été trouvé dans une décharge. Selon des sources palestiniennes, il s'agissait du corps de M. Akilla, soupçonné de collaboration. (H, JP, 23 nov. 1989)
23 nov. 1989	Haniya Abd el-Rahim al-Hafi (ou Sweisseh) (45 ans)	Naplouse	Abattue par des membres du groupe Aigle rouge parce qu'elle était soupçonnée de collaboration et de prostitution. (H, JP, 24 nov. 1989)
23 nov. 1989	Firyal Abdel Nabi (35 ans)	Camp d'Askar	Selon des sources locales, Sadek Bileh, d'al-Funduk, a ouvert le feu après que des pierres aient été lancées sur sa voiture, et a tué cette femme qui passait. Sadek Bileh était connu comme collaborateur. (H, JP, 24 nov. 1989)
27 nov. 1989	Mahmud Abu Su'ud (22 ans)	Naplouse	Est décédé une semaine après avoir été battu et frappé à coups de hache par des hommes masqués parce qu'il était soupçonné de corruption et de conduite immorale. (JP, 28 nov. 1989)
30 nov. 1989	Mamun al-Masri (17 ans)	Beit Iba, près de Naplouse	Tué par des individus masqués après avoir été soupçonné par erreur d'être un collaborateur. Quand l'erreur a été découverte, il a été proclamé "martyr". (H, JP, 1er décembre 1989)

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Observations et sources
30 nov. 1989	Ribhi Bader (33 ans)	Beit Likya	Mort à l'hôpital des blessures subies plusieurs jours auparavant quand il a été touché par un cocktail Molotov. Etait connu comme collaborateur. (H, JP, 1er décembre 1989)

c) Autres incidents liés au soulèvement

21. Les 25 et 26 août 1989, plusieurs raids ont été signalés dans des villages de la Rive occidentale. Des accrochages qui se sont poursuivis entre des jeunes gens et les forces de sécurité se sont soldés par un mort (voir tableau) et dix blessés. Plusieurs cocktails Molotov ont été lancés à Jérusalem-Est contre des cibles israéliennes mais aussi contre les biens de Palestiniens soupçonnés de collaboration. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 27 août 1989; Al-Tali'ah, 31 août 1989)

22. Le 27 août 1989, une émeute a été signalée à Beit Safafa, près de Jérusalem; la police a utilisé des gaz lacrymogènes et des balles en caoutchouc; un villageois a été tué. Dans la région de Jénin, des Palestiniens armés, agents notoires des autorités israéliennes, auraient attaqué des jeunes impliqués dans des attentats contre des collaborateurs. Une dizaine de personnes ont été blessées par balles lors d'affrontements avec les forces de l'ordre à Tulkarm, à Naplouse et dans la bande de Gaza. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 28 août 1989; Al-Tali'ah, 31 août 1989)

23. Le 28 août 1989, une grève économique générale a été observée dans la Rive occidentale pour protester contre l'expulsion, la veille, de cinq militants. A Gaza, dix personnes ont été blessées, dont cinq par des pierres lancées contre des soldats. Sur la Rive occidentale, plusieurs personnes ont été blessées par balles. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 28 août 1989; Al-Fajr, 4 septembre 1989)

24. Le 29 août 1989, des affrontements ont été signalés à Rafah : 11 personnes, dont une femme de 55 ans, ont été blessées par balles. D'autres personnes ont été blessées à Khan Younis et Gaza. A Beit Safafa, 61 personnes ont été arrêtées au cours des deux jours précédents; 21 d'entre elles, dont quelques mineurs étaient déjà relâchées. Plusieurs personnes avaient été légèrement blessées lors d'un accrochage qui avait éclaté pendant l'enterrement, deux jours auparavant, d'un jeune homme de la région. (Beit Safafa se trouve sur la ligne verte qui, jusqu'en 1967, la séparait en un secteur jordanien et un secteur israélien.) (Ha'aretz, Jerusalem Post, 30 août 1989; Al-Fajr, 4 septembre 1989)

25. Le 30 août 1989, une vague d'affrontements a été signalée dans la bande de Gaza, notamment à Khan Younis; deux soldats des FDI et 35 Palestiniens ont été blessés. Dans la Rive occidentale, à Surif, les forces de l'ordre ont tiré sur des villageois qui s'interposaient pour empêcher la destruction de quatre maisons; cinq personnes ont été blessées. Dans le camp de Far'a, un enfant de 9 ans a été blessé par balles lors d'accrochages entre des jeteurs de pierres et des jeunes gens. (Al-Tali'ah, Ha'aretz, Jerusalem Post, 31 août 1989)

26. Le 31 août 1989, de sérieux affrontements ont été signalés à Khan Younis et à Rafah. Trente personnes ont été blessées par balles, dont trois grièvement. Dans la Rive occidentale, plusieurs villageois ont été roués de coups par des soldats qui avaient effectué des descentes dans les villages de Tamun et de Karawat Bani-Hassan. Un civil israélien, Gideon Zaken, 32 ans, a succombé aux blessures subies deux semaines auparavant à la suite du lancement, à Ramallah, d'un cocktail Molotov contre un véhicule de la perception fiscale. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 1er septembre 1989; Al-Fajr, 4 septembre 1989)

27. Le week-end des 1er et 2 septembre 1989, la ville de Naplouse a connu une tension particulière à la suite d'un raid des FDI au cours duquel deux Palestiniens recherchés ont été tués (voir tableau) et trois autres blessés. D'une manière générale, le couvre-feu décrété par l'armée n'a pas été respecté. Une adolescente a été tuée lors des affrontements (voir tableau) et 11 personnes ont été blessées. Malgré les protestations, les FDI ont envahi l'hôpital Al-Ittihad qu'elles ont fermé pendant plusieurs heures; elles auraient brutalisé des membres du personnel médical, confisqué des ambulances et arrêté un jeune blessé. Des troubles ont été également signalés dans la bande de Gaza où une trentaine de personnes ont été blessées. Des agressions contre des collaborateurs se sont soldées par quatre morts (voir tableau). Des affrontements ont été en outre signalés à Ramallah, Tulkarm et Bethléem. A Tulkarm, Abd el-Kader Yussuf Mahluf, 20 ans, a été blessé par balles à la poitrine par les passagers d'une voiture israélienne qui était la cible de jets de pierres; son état a été qualifié de critique. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 3 septembre 1989; Al-Fajr, 11 septembre 1989)

28. Le 3 septembre 1989, des accrochages et des coups de feu ont été signalés dans le camp de Shati, à Gaza, à Halhul, à Bethléem, à Silwan et à Silat al-Daher. Plusieurs personnes ont été blessées. La recrudescence des agressions contre des personnes soupçonnées de collaboration a fait un mort à Gaza (voir tableau) et plusieurs blessés graves, dont Riad al-Husseini, 18 ans, de Gaza, Rasmiya Musran, 45 ans, de Rafah, Sadi al-Saba, 30 ans, de Jabaliya et Daud Abu Sa'lik, du camp de Khan Younis. Un soldat de réserve israélien, Haim Sharabani, 38 ans, atteint d'une pierre trois semaines auparavant, a succombé à l'hôpital. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 4 septembre 1989; Al-Fajr, 11 septembre 1989)

29. Le 4 septembre 1989, de violents affrontements ont été signalés dans plusieurs villes et villages de la Rive occidentale; 16 personnes, dont 6 enfants âgés de 9 à 12 ans, ont été blessées par balles, certaines grièvement. A Arabeh, près de Jénin, où les forces armées avaient tendu une embuscade à un jeune homme recherché, Majdi Atari, 22 ans, des accrochages ont éclaté faisant quatre blessés. A Kalkilya, Tarek Mansur, 13 ans a été tué d'une balle dans la poitrine; un autre adolescent a été blessé lorsque les forces armées ont ouvert le feu sur des jeunes gens masqués. D'autres enfants ont été blessés à Kabatiya, Tulkarm et Hébron. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 5 septembre 1989; Al-Fajr, 11 septembre 1989)

30. Le 4 septembre 1989, à Bethléem, des passagers israéliens ont tiré sur des étudiants palestiniens qui avaient jeté des pierres contre le bus qui les transportait. Il y aurait eu 6 à 14 blessés parmi les étudiants. Plusieurs Palestiniens, dont des enfants, auraient été blessés par balle dans la bande de Gaza. (Al-Fajr, 11 septembre 1989)

31. Le 5 septembre 1989, l'agitation s'est poursuivie dans de nombreuses localités de la Rive occidentale. Sept personnes ont été blessées par balles. Des troubles ont éclaté à Naplouse après la levée provisoire du couvre-feu en vigueur depuis plusieurs jours; les forces de l'ordre ont interpellé sur la grand-place de la ville de nombreux résidents; elles les ont systématiquement passés à tabac. Des raids ont été signalés dans certains villages. Des troubles ont été également signalés dans la bande de Gaza, notamment à Khan Younis, à la suite du décès d'un adolescent (voir tableau); 12 personnes dont 3 enfants ont été blessées. A Sabra, un jeune homme du nom de Mahmud Ibrahim a été grièvement blessé par balles. Fathi Abu Khadra, 35 ans, de Rafah, roué de coups, a été hospitalisé. Il y a eu de nouvelles agressions de personnes soupçonnées de collaboration; l'une est morte (voir tableau) et plusieurs ont été rouées de coups. Une résidente d'une colonie israélienne a été légèrement blessée lors d'un jet de pierres contre un autobus israélien à Jérusalem-Est. Plusieurs véhicules israéliens ont été incendiés. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 6 septembre 1989)

32. Le 5 septembre 1989, dans la bande de Gaza, les FDI ont blessé par balle un grand nombre d'enfants dont Ibrahim Bakr, 11 ans, et Fama Bakr, 10 ans, à Khan Younis; Nasseb Al Fahm, 6 ans, à Jabaliya; Hazim Al Kafarna, 10 ans, à Beit Hanun et Khalil Abih As'us, 14 ans, dans le quartier de Sabra. Un petit garçon de 1 an, Ahmed Abu Nada, a été exposé à des émanations de gaz dans le quartier de Zeitun, à Gaza. (Al-Tali'ah, 7 septembre 1989)

33. Le 6 septembre 1989, une vague d'affrontements a été signalée; 21 résidents de la bande de Gaza et 11 de la Rive occidentale ont été blessés par balles. Les affrontements les plus graves ont eu lieu dans le camp de Tulkarm (19 blessés), à Awarta (deux blessés) et dans plusieurs camps de Gaza. (Al-Tali'ah, Ha'aretz, Jerusalem Post, 7 septembre 1989)

34. Le 7 septembre 1989, lors d'un grave affrontement dans le village d'Akaba, près de Jénin, un adolescent a été tué par les forces armées (voir tableau) et six autres habitants ont été blessés. D'autres affrontements au cours desquels des personnes ont été blessées par balles ont été signalés dans le camp de Tulkarm où un nourrisson de huit mois a été touché par une balle en caoutchouc, à Hébron, à Dhanaba (un blessé de 15 ans) et dans plusieurs camps de Gaza. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 8 septembre 1989)

35. Les 8 et 9 septembre 1989, une grève générale a été observée dans les territoires pour marquer le vingt-deuxième mois du soulèvement. On a signalé de nombreux affrontements au cours desquels un garçon a été tué (voir tableau) et 16 personnes blessées, principalement dans la bande de Gaza. De nombreuses personnes ont été blessées à la suite des coups reçus et il a été procédé à de nombreuses arrestations. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 10 septembre 1989; Al-Fajr, 18 septembre 1989)

36. Le 10 septembre 1989, de violents affrontements ont été signalés à Naplouse et dans le camp de Rafah; cinq Palestiniens ont été tués (voir tableau) et 15 autres blessés par balles, dont une fillette de 16 mois, Wala Hizazi. Le couvre-feu a été de nouveau décrété. D'autres incidents au cours desquels des personnes ont été tuées par balles ont été signalés à Khan Younis, à Rafah et dans le village de Jaba, près de Jénin (voir tableau). (Ha'aretz, Jerusalem Post, 11 septembre 1989; Al-Fajr, 18 septembre 1989)

37. Le 11 septembre 1989, au cours des affrontements qui se sont poursuivis dans les territoires, 24 Palestiniens ont été blessés par balles. Un grave incident a été signalé à Kadum, à l'est de Kalkilya, à la suite d'un raid de l'armée. Les FDI seraient entrées dans le village à bord d'une camionnette portant une plaque minéralogique de Naplouse et auraient tiré au hasard; deux personnes ont été tuées (voir tableau). Des blessés ont été signalés à Tamun, à Dheisheh et à Beit Jala. A Khan Younis, de graves troubles ont éclaté, au cours desquels six personnes ont été blessées, lorsque les forces armées ont ouvert le feu sur des jeunes gens masqués, blessant grièvement Jihad Hamad Salama, 18 ans. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 12 septembre 1989; Al-Fajr, 18 septembre 1989)

38. Le 12 septembre 1989, les affrontements ont continué à Gaza et dans la Rive occidentale où les forces armées ont blessé par balles 22 personnes. Dans le camp de Ein Beit al-Ma, les forces de l'ordre ont pénétré dans des habitations dont elles ont brutalisé les occupants. Elles ont d'autre part, ouvert le feu sur des villageois qui protestaient à l'extérieur; plusieurs femmes ont été blessées. De violents affrontements ont été signalés dans la bande de Gaza : 16 personnes ont été blessées par balles. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 13 septembre 1989; Al-Fajr, 18 septembre 1989)

39. Le 13 septembre 1989, lors d'affrontements sporadiques dans la bande de Gaza, 11 personnes ont été blessées par balles, dont un garçon de 9 ans de Rafah. Des dizaines de jeunes gens recherchés ont été arrêtés à Naplouse alors que le couvre-feu en vigueur depuis 13 jours était sur le point d'être levé. On a signalé de nouvelles agressions contre des Palestiniens soupçonnés de collaboration. Une personne a été assassinée (voir tableau) et une autre, Suleiman Hassan, 32 ans, du camp de Shabura, a été poignardée et grièvement blessée. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 14 septembre 1989; Al-Fajr, 18 septembre 1989)

40. Le 14 septembre 1989, 29 Palestiniens ont été blessés par balles lors d'affrontements, principalement dans la bande de Gaza. Des habitants de Naplouse se sont plaints de brutalités et de brimades de la part des forces armées. Plus d'une centaine de personnes ont été brutalisées dont au moins 50 ont dû être soignées. Lors d'une descente au domicile de ses parents, les forces de l'ordre auraient roué de coups Muhammad al-Aghbar, 19 ans, auquel ils auraient cassé un bras avant de l'arrêter. Son père, Samir, 45 ans, a reçu une balle à l'estomac alors qu'il tentait de s'interposer. Ailleurs dans la Rive occidentale, deux enfants de 3 ans du camp d'Aida ont été blessés par balles lors d'un affrontement. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 15 septembre 1989; Al-Fajr, 18 septembre 1989)

41. Le 14 septembre 1989, des soldats d'une unité israélienne spéciale auraient abattu de deux balles dans la tête, chez lui, dans le camp de réfugiés de Deir el-Balah, Mohammed Arafat al-Agra, qui était recherché. A Naplouse, les soldats israéliens ont tiré d'un hélicoptère sur un Palestinien qu'ils ont blessé au ventre. La famille de la victime a précisé qu'il se trouvait sur le toit de la maison lorsqu'un hélicoptère a surgi, car il y avait des affrontements dans la région, et que les occupants ont tiré sur lui. Les autorités militaires israéliennes démentent formellement. (Al-Fajr, 18 septembre 1989)

42. Les 15 et 16 septembre 1989, de violents affrontements ont été signalés pendant le week-end, principalement à Naplouse, où deux jeunes gens ont été tués par balles et où un homme a succombé aux blessures subies une semaine auparavant (voir tableau). Huit personnes ont été blessées dans la Rive occidentale et 31 dans la bande de Gaza, où les plus graves affrontements se sont produits à Rafah. Parmi les victimes des tirs de balles en acier et des brutalités des forces de l'ordre figuraient plusieurs personnes âgées. Il a fallu enlever l'oeil gauche à un adolescent blessé plusieurs jours auparavant. Une femme de 35 ans, Souad Abd el-Rahim Abu Ubad, de Rafah, a été rouée de coups et a dû être hospitalisée. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 17 septembre 1989; Al-Fajr, 25 septembre 1989)

43. Le 17 septembre 1989, une grève générale a été observée dans la bande de Gaza le "Jour de Sabra et de Chatila". Lors des affrontements qui se sont produits dans toute la région, 17 personnes ont été blessées par balles. Trois soldats des FDI ont également été blessés. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 18 septembre 1989; Al-Fajr, 25 septembre 1989)

44. Le 18 septembre 1989, des grèves et des marches de protestation ont été signalées dans de nombreuses localités. Les forces armées ont effectué des descentes dans plusieurs villages où elles ont procédé à des arrestations, enlevé des drapeaux palestiniens et effacé des graffiti. Des milliers de personnes étaient encore assujetties au couvre-feu, dans certains cas depuis 17 jours. (Jerusalem Post, 19 septembre 1989; Al-Fajr, 25 septembre 1989)

45. Le 19 septembre 1989, de violents affrontements ont été signalés, principalement dans la bande de Gaza, faisant un mort (voir tableau) et 11 blessés. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 20 septembre 1989; Al-Fajr, 25 septembre 1989)

46. Le 20 septembre 1989, au cours d'affrontements dispersés, 17 Palestiniens, dont un garçon de 11 ans, ont été blessés par balles. Le garçon a été blessé par un civil israélien dans la bande de Gaza. Un soldat israélien, Reuven Schwartz, 30 ans, de Jérusalem, a été grièvement blessé lorsqu'il a été frappé d'une pierre à la tête près de Beit Jala. Il a été hospitalisé. Le couvre-feu a été décrété à Beit Jala et dans les camps voisins. Des cocktails Molotov ont été lancés contre des véhicules militaires près de Beituniya. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 21 septembre 1989)

47. Le 21 septembre 1989, des affrontements dispersés ont été signalés dans la bande de Gaza et dans la région de Bethléem. Douze Palestiniens ont été blessés. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 22 septembre 1989; Al-Fajr, 25 septembre 1989)

48. Le week-end des 22 et 23 septembre 1989, une grève générale a eu lieu le 22 septembre 1989. Dans la bande de Gaza, des affrontements ont fait une vingtaine de blessés. Plusieurs personnes soupçonnées de collaboration ont été tuées dans les territoires (voir tableau). Plusieurs autres ont été rouées de coups. Rafid Hamed Assaliya, 18 ans, de Jabaliya, et Rafik Mahmud Sha'in, de Shati, ont dû être hospitalisés après avoir été battus par des soldats dans le "centre de détention de la plage", à Gaza. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 24 septembre 1989; Al-Fajr, 25 septembre 1989)

49. Le 24 septembre 1989, 15 Palestiniens ont été blessés par balles lors d'accrochages avec des soldats. Ghassem Sirhan, 17 ans, a été hospitalisé à Naplouse dans un état grave. Amjad Abu Salha, 18 ans, de Naplouse, a été lui aussi grièvement blessé par balles. Un jeune homme de Khan Younis a été tué par des soldats (voir tableau) et deux hommes de Rafah ont été tués par des agresseurs masqués (voir tableau). Des membres des FDI auraient fait une descente dans des maisons à Rafah, battant les occupants et arrêtant plusieurs personnes. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 25 septembre 1989)

50. Le 25 septembre 1989, lors d'affrontements dispersés qui se sont produits pour la plupart dans la bande de Gaza, 15 personnes ont été blessées par balles. Plusieurs ont été intoxiquées par gaz lacrymogène. Dans le camp de Jalazun, un enfant de 6 ans, Ahmed Hanis Abu Halaf, a reçu une balle dans la jambe. Des affrontements auraient également eu lieu à Naplouse. On a signalé d'autres attaques contre des collaborateurs présumés. Une personne a été tuée (voir tableau). A la suite d'un raid, effectué à Kalkilya, cinq jeunes - qui étaient recherchés - ont été arrêtés. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 26 septembre 1989; Al-Fajr, 2 octobre 1989)

51. Le 26 septembre 1989, à Hébron, des soldats ont tiré sur des écoliers qui leur jetaient des pierres, blessant légèrement deux d'entre eux. Dans la bande de Gaza, trois personnes ont été blessées par balles et un soldat israélien a été blessé d'un coup de pierre. A Naplouse, une personne soupçonnée de collaboration a été tuée (voir tableau). (Ha'aretz, Jerusalem Post, 27 septembre 1989; Al-Fajr, 2 octobre 1989)

52. Le 27 septembre 1989, lors d'affrontements isolés dans les territoires, 16 personnes ont été blessées par balles. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 29 septembre 1989; Al-Fajr, 2 octobre 1989)

53. Le 28 septembre 1989, des affrontements ont été surtout signalés dans la bande de Gaza. Un jeune homme a été tué à Naplouse (voir tableau) et un autre a été blessé. Une vingtaine de personnes ont été blessées par balles, dont deux grièvement. (Ha'aretz, septembre 1989; Al-Fajr, 2 octobre 1989)

54. Les 29 et 30 septembre 1989, au cours de ce qui a été qualifié d'un des week-ends les plus sanglants depuis le soulèvement, des soldats ont tué par balles six Palestiniens et deux personnes soupçonnées de collaboration ont été tués (voir tableau). Les affrontements les plus violents ont été signalés à Naplouse. Trois soldats ont été légèrement blessés par jets de pierres dans la bande de Gaza. A Naplouse, la mort de Silham Mabrukah, 20 ans, tué par balles par des soldats dans

la Casbah, a provoqué des marches de protestation et d'autres affrontements violents. Plusieurs autres jeunes ont été aussi grièvement blessés. D'après des sources palestiniennes, 54 personnes ont été blessées pendant le week-end dans la bande de Gaza. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 2 octobre 1989; Al-Fajr, 9 octobre 1989)

55. Le 1er octobre 1989, les Forces de défense israéliennes (FDI) ont fait des descentes dans plusieurs villages et camps de réfugiés et fermé quatre écoles dans le village de Halhul. A Arrabeh, des soldats accompagnés d'un certain nombre de collaborateurs ont fait une descente dans le village. Les FDI ont été attaquées à coups de bouteilles. Les soldats ont riposté en ouvrant le feu sur des adolescents, tuant Abu Ziad (voir tableau). (Al-Fajr, 9 octobre 1989)

56. Le 2 octobre 1989, six jeunes ont été blessés par balles en Cisjordanie et huit dans la bande de Gaza au cours d'affrontements avec les soldats. D'autres ont été blessés des suites de coups, d'inhalation de gaz lacrymogènes et de balles en caoutchouc. Les affrontements les plus graves ont été signalés à Naplouse et dans les camps avoisinants. (Ha'aretz, 3 octobre 1989; Al-Fajr, 9 octobre 1989)

57. Le 3 octobre 1989, quatre jeunes ont été blessés par balles à Tubas et Naplouse. L'un d'eux, Mithakal Dararma, âgé de 18 ans, a été grièvement atteint à la tête. Cinq autres ont été touchés par balles dans la bande de Gaza. (Ha'aretz, 4 octobre 1989; Al-Fajr, 9 octobre 1989)

58. Le 4 octobre 1989, de graves affrontements ont été signalés dans la bande de Gaza à la suite des coups de feu tirés contre deux jeunes masqués qui peignaient des slogans (voir tableau). Trente-cinq personnes ont été blessées. La ville de Bethléem a été interdite aux non-résidents, et une expédition de collecte d'impôts a été lancée à Tulkarm. Des affrontements ont également été signalés à Jénin, Kalkilya, Azun et dans le village d'Abu Dis : des percepteurs avaient essayé de forcer les habitants à payer leurs impôts. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 5 octobre 1989; Al-Fajr, 9 octobre 1989)

59. Le 5 octobre 1989, au cours d'affrontements survenus dans les territoires, un jeune a été tué à Bidu, près de Jérusalem, et 13 ont été blessés. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 6 octobre 1989; Al-Fajr, 9 octobre 1989)

60. Les 6 et 7 octobre 1989, un jeune a été tué par balles à Battir, près de Jérusalem (voir liste), et 22 ont été blessés en fin de semaine au cours d'affrontements. De graves affrontements ont été signalés dans les camps de la bande de Gaza. Les FDI ont arrêté des jeunes masqués. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 8 octobre 1989; Al-Fajr, 9 octobre 1989)

61. Les 8 et 9 octobre 1989, deux jeunes ont été tués à Naplouse, au cours d'affrontements survenus lors de la fête du Yom Kippour (voir tableau). De violents affrontements ont été signalés à Naplouse, Tulkarm et Jénin. Une fillette de 5 ans, du camp de Tulkarm, Ulfat Nasser, a été grièvement blessée d'une balle à la tête. Une grève a été observée par les commerçants de Cisjordanie. Deux soldats ont été blessés par deux cocktails Molotov lancés sur leur jeep à Naplouse. Le couvre-feu a été décrété dans cette ville. Au cours des troubles survenus à Naplouse, les soldats auraient effectué des descentes chez les habitants et les auraient battus. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 10 octobre 1989; Al-Fajr, 16 octobre 1989)

62. Le 10 octobre 1989, 10 personnes ont été blessées au cours d'affrontements dans la bande de Gaza - un petit garçon de 10 ans, habitant à Rafah, a été grièvement atteint. A Jénin, les résidents se sont heurtés à des soldats israéliens et à des collaborateurs alors que les FDI faisaient une descente dans les maisons de la ville afin de collecter des impôts. Deux personnes au moins, dont une petite fille âgée de 11 ans, ont été blessées. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 11 octobre 1989; Al-Fajr, 16 octobre 1989)

63. Le 11 octobre 1989, des affrontements ont été signalés dans la bande de Gaza après la levée du couvre-feu et la fin d'une grève générale de cinq jours. Des soldats auraient lancé des bombes lacrymogènes dans une mosquée de Gaza, blessant l'imam et un enfant. Deux soldats ont été légèrement blessés par une bouteille d'acide lancée sur leur jeep à Hébron. Le couvre-feu a été décrété dans cette ville. Le couvre-feu a été maintenu à Naplouse et des perquisitions ont été effectuées plusieurs jours après que deux jeunes résidents ont été, selon des résidents locaux, tués de sang-froid, à bout portant. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 12 octobre 1989; Al-Fajr, 16 octobre 1989)

64. Le 12 octobre 1989, de graves affrontements ont été signalés dans la bande de Gaza et à Naplouse, faisant 5 morts et 25 blessés. Un enfant de 3 ans, Nazer al-Furani, habitant à Shati, a été grièvement blessé à la tête par une balle en plastique ou en caoutchouc. Deux cousins, Idab et Ali al-Khatib, âgés de 13 et 14 ans respectivement, ont été arrêtés à Sajai'ya sous le motif "d'être soupçonnés de porter des masques"; ils ont été conduits à une base militaire et interrogés, ils auraient ensuite été libérés; mais selon des sources palestiniennes, ils seraient portés disparus. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 13 octobre 1989; Al-Fajr, 16 octobre 1989)

65. Les 13 et 14 octobre 1989, 2 jeunes ont été tués et 16 blessés par balles au cours de violents incidents survenus en fin de semaine. Des émeutes ont été signalées dans plusieurs camps de réfugiés de Cisjordanie. Le couvre-feu a été décrété dans les camps d'Askar, Jénin et Aida. Plusieurs personnes ont été blessées. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 15 octobre 1989; Al-Fajr, 23 octobre 1989)

66. Le 15 octobre 1989, sept personnes ont été blessées au cours d'affrontements, dont un enfant de 12 ans, Hassan Matluk, a été grièvement atteint. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 16 octobre 1989; Al-Fajr, 23 octobre 1989)

67. Le 16 octobre 1989, quatre personnes ont été blessées lors d'affrontements dans plusieurs camps de la bande de Gaza. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 17 octobre 1989; Al-Fajr, 23 octobre 1989)

68. Le 17 octobre 1989, une vingtaine de personnes ont été blessées lors d'affrontements, dont un jeune de 18 ans, de Si'ir, gravement atteint à la poitrine, un jeune de 16 ans, de Turmus Aya, gravement blessé à la tête, un garçon de 7 ans, d'Askar, blessé par balles aux deux jambes, et une fillette de 6 ans, de Deir el-Balah. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 18 octobre 1989); Al-Fajr, 23 octobre 1989)

69. Le 18 octobre 1989, des soldats ont effectué des descentes dans deux centres de l'UNRWA de la bande de Gaza, interrogeant le personnel et rassemblant des documents. Plusieurs employés qui s'étaient opposés à la confiscation de ces documents auraient été roués de coups. Les sources militaires ont par la suite confirmé l'incident, disant que la descente avait été effectuée parce que, selon certaines informations, des activités anti-FDI se poursuivaient dans les bureaux de l'UNRWA. De telles activités, qui avaient été déclarées en contradiction avec le mandat de l'Office, comprenaient notamment l'appui financier apporté aux familles des personnes détenues pour des raisons de sécurité, le recrutement de ces personnes une fois libérées pour travailler dans les bureaux de l'UNRWA et l'appui aux résidents non réfugiés. D'autres affrontements ont été signalés dans plusieurs camps de la bande de Gaza. Les FDI ont effectué des descentes dans de nombreux villages de Cisjordanie. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 19 octobre 1989; Al-Fajr, 23 octobre 1989)

70. Le 19 octobre 1989, 12 personnes ont été blessées au cours d'affrontements, principalement dans la bande de Gaza et à Naplouse. Muhammad Zaki Mansur, 12 ans, de Balata, a été grièvement blessé à la tête par une balle en caoutchouc. Abd el-Karim Masri, 17 ans, de Tamun, a lui aussi été blessé à la tête par une balle en caoutchouc. Abdallah al-Zara, 21 ans, et Nimer Hamani, 19 ans, de Naplouse, ont été hospitalisés après avoir été sévèrement battus. Abdallah al-Aresh, 12 ans, de Deir el-Balah, a été grièvement blessé à la tête par une balle réelle. Mahmud Ayed Abdallah, 8 ans, a été lui aussi touché à la tête par une balle réelle. Une femme de 30 ans, de Shati, qui aurait été exposée à des gaz lacrymogènes, aurait ensuite fait une fausse-couche. (Ha'aretz, 20 octobre 1989)

71. Les 20 et 21 octobre 1989, deux jeunes ont été tués (voir tableau) et 21 blessés au cours d'affrontements pendant le week-end. Plusieurs personnes ont été blessées à la suite de coups reçus, et une grève générale a été observée dans les territoires. Plusieurs attaques contre des individus soupçonnés de collaboration ont été signalées dans la bande de Gaza. De graves affrontements ont été signalés à Khan Younis, à la suite du meurtre d'un jeune habitant par des soldats (voir tableau). Un autre incident violent se serait produit dans la prison Ansar 2, où un jeune visiteur aurait attaqué un soldat. Des soldats ont utilisé des gaz lacrymogènes pour disperser les manifestants, blessant deux visiteurs. Des troubles ont été signalés dans les quartiers de Tul Sultan et de Brazil, à Rafah, où des arrestations ont eu lieu et beaucoup de personnes ont été battues. La mosquée Balal a été fermée à la suite des émeutes. Plusieurs personnes ont été blessées dans la région de Naplouse. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 22 octobre 1989; Al-Fajr, 23, 30 octobre 1989)

72. Le 22 octobre 1989, une jeune fille a été abattue (voir tableau) et neuf autres jeunes ont été blessés par balle lors d'affrontements. Seize militants recherchés ont été arrêtés lors de descentes effectuées à Zawiya, près de Naplouse, et à Danaba, près de Tulkarm. Des affrontements ont également été signalés dans les camps de la bande de Gaza. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 23 octobre 1989; Al-Fajr, 30 octobre 1989)

73. Le 23 octobre 1989, de graves affrontements ont été signalés dans le camp de Tulkarm. Un jeune a été tué (voir tableau) et trois autres blessés par balles. De violents affrontements ont également eu lieu à Naplouse. L'armée a largement utilisé des gaz lacrymogènes, et de nombreuses personnes ont dû recevoir des soins. Une grève des commerçants a été observée à Gaza. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 24 octobre 1989; Al-Fajr, 30 octobre 1989)

74. Le 24 octobre 1989, un jeune a été abattu (voir tableau) et huit autres ont été blessés au cours d'affrontements. Talal Kitaneh, 17 ans, de Nazla Sharkiya, près de Tulkarm, a été grièvement blessé à la tête par une balle en plastique au cours d'une descente. Un garçon de 12 ans, Abd al-Karim al-Imam, a été grièvement blessé au cours d'un affrontement dans la bande de Gaza. Selon des sources palestiniennes, cinq automobilistes arabes ont été blessés à Halhul, où leurs voitures se sont écrasées à la suite de jets de pierres par les colons. Un incident similaire s'est produit lorsque les passagers d'un autobus israélien qui avait été attaqué à coups de pierres sont sortis et ont lancé des pierres sur des voitures arabes. L'une d'elles s'est écrasée contre un poteau, une autre est tombée dans un ravin. Trois passagers ont été grièvement blessés. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 25 octobre 1989; Al-Fajr, 30 octobre 1989)

75. Le 25 octobre 1989, 19 personnes ont été blessées, y compris plusieurs enfants, lors d'affrontements dans diverses localités de la bande de Gaza. Des affrontements ont également été signalés à Hébron, à Jénin et près de Burkin, ainsi qu'à Naplouse où des soldats israéliens ont blessé par balles un garçon âgé de 15 ans. Zakiya Awad, 36 ans, de Tulkarm, a été atteint à la poitrine par un coup de feu. Deux personnes soupçonnées de collaboration ont été tuées (voir tableau). (Ha'aretz, Jerusalem Post, 26 octobre 1989; Al-Fajr, 30 octobre 1989)

76. Le 26 octobre 1989, un jeune a été tué par balles (voir tableau). Cela a suscité de violents affrontements à Jabaliya, au cours desquels trois personnes ont été blessées. Issa Sbeih, 29 ans, de Khader, se trouve dans un état critique après avoir reçu une grosse pierre lancée sur sa voiture deux jours auparavant, près du camp d'Al-Aroub, par les passagers d'un autobus israélien qui avait été attaqué à coups de pierres. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 27 octobre 1989)

77. Les 27 et 28 octobre 1989, deux personnes ont été abattues (voir tableau) et 20 tuées au cours d'affrontements en fin de semaine. De graves affrontements ont été signalés dans la bande de Gaza, où 15 personnes ont été blessées. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 29 octobre 1989; Al-Fajr, 6 novembre 1989)

78. Le 29 octobre 1989, une grève générale a été observée dans les territoires. De graves affrontements ont été signalés dans la bande de Gaza, où 10 personnes blessées par balles et billes d'acier ont été hospitalisées. Deux écoles ont reçu l'ordre de fermer à Rafah et Gaza. Plusieurs incidents ont été signalés à Jérusalem-Est. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 30 octobre 1989; Al-Fajr, 6 novembre 1989)

79. Le 30 octobre 1989, des affrontements se sont déroulés dans plusieurs localités de la bande de Gaza. Cinq Palestiniens, y compris un garçon de 15 ans, ont été blessés. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 31 octobre 1989)

80. Le 31 octobre 1989, quatre personnes ont été blessées lors d'affrontements dans divers endroits de la bande de Gaza. Les FDI ont effectué des descentes dans plusieurs villages de Cisjordanie. Le couvre-feu est resté en vigueur à Surif et Balata. Des jets de pierres ont été signalés dans la vieille ville de Jérusalem. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 1er novembre 1989)
81. Le 1er novembre 1989, lors de violents incidents isolés survenus dans la bande de Gaza, cinq jeunes de cette zone ont été tués et blessés par balles dont un garçon de 15 ans de Sheikh Radwan qui a été sérieusement blessé à la tête. Les soldats auraient intensifié la campagne contre les jeunes masqués et ils en auraient appréhendé trois dans la bande de Gaza. En Cisjordanie il y aurait eu des affrontements entre soldats et écoliers à Kalkilya et dans les camps de Jénin et Kalandiya. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 2 novembre 1989)
82. Le 2 novembre 1989, une grève générale a été observée dans les territoires. Des incidents ont été signalés dans plusieurs localités de la bande de Gaza. Cinq personnes ont été blessées par des coups de feu. Le couvre-feu a été imposé dans les camps de Tulkarm, Far'a et Al-Amari. Il était encore en vigueur (12 jours plus tard) au Camp de Tulkarm. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 3 novembre 1989)
83. Les 3 et 4 novembre 1989, des incidents isolés ont été signalés pendant le week-end. Lors d'affrontements violents dans les camps de la zone de Gaza, cinq personnes ont été blessées par des coups de feu. Des affrontements graves ont été signalés à Naplouse, où un jeune a été abattu par balles (voir tableau). Des affrontements ont également été signalés à Hébron et à Surif, localité voisine. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 5 novembre 1989)
84. Le 5 novembre 1989, cinq personnes ont été tuées ou blessées par balles lors d'affrontements dans les camps de Gaza et du voisinage ainsi qu'à Shati, Jabaliya et Rafah. A Beit Sahour, les soldats ont tiré sur un jeune masqué qui essayait de mettre en place un barrage sur une route et qui n'a pas obéi à l'ordre d'arrêter; ce jeune homme a été blessé. Plusieurs personnes ont été blessées lors d'affrontements à Naplouse et au camp de Tulkarm. Le couvre-feu a été maintenu au camp de Far'a. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 6 novembre 1989)
85. Le 6 novembre 1989, des affrontements ont été signalés à Hébron, à Naplouse et dans la bande de Gaza. Une dizaine de personnes ont été blessées. On a signalé une agression à Jénin contre un collaborateur présumé, Ahmed Dolani, 43 ans, qui a été grièvement blessé à coups de couteau. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 7 novembre 1989)
86. Le 7 novembre 1989, des affrontements violents ont été signalés à Kalkilya. Un jeune a été tué (voir tableau) et 25 personnes au moins ont été hospitalisées après avoir subi des blessures provoquées par des balles en caoutchouc et inhalé des gaz. Huit jeunes gens masqués ont été arrêtés. Le couvre-feu a été décrété dans la ville. Sept personnes ont été blessées par balles au cours d'affrontements dans la bande de Gaza et à Hébron. Des agressions contre des personnes accusées de collaboration ont été signalées (voir tableau). (Ha'aretz, Jerusalem Post, 8 novembre 1989)

87. Le 8 novembre 1989, lors d'affrontements violents sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, 15 personnes ont été blessées par balles. Des incidents au cours desquels des coups de feu ont été tirés ont été signalés à Hébron (2 blessés), Jénin (2), Kalandiya (1), Naplouse (5) et Rafah (5 blessés dont un petit garçon de 5 ans). La plupart des victimes étaient des adolescents qui ont été blessés par des balles en caoutchouc ou en plastique. A Ijinsinya, village situé au nord de Naplouse, des personnes non identifiées ont tué une fillette de 9 ans dans des circonstances qui n'ont pas été élucidées. Il a été aussi signalé que six policiers, qui auraient participé à l'assassinat de Karim Da'amseh, 18 ans, de Al-Khader, près de Beit Sahour, le 26 octobre 1989, avaient été révoqués et immédiatement arrêtés. (Voir aussi la section 2 sur l'administration de la justice) (Ha'aretz, Jerusalem Post, 9 novembre 1989)

88. Le 9 novembre 1989, une grève générale a été observée pour marquer le deuxième anniversaire du soulèvement. De graves affrontements ont eu lieu à Naplouse à la suite d'une descente dans une maison abandonnée du quartier de Jneid qui servait de base à un groupe appelé "les Aigles rouges", présenté comme la cellule la plus dangereuse opérant dans la région et qui serait rattachée au Front populaire de libération de la Palestine (PLFP). Le chef du groupe a été abattu (voir tableau) et les autres membres ont été arrêtés. Des affrontements ont été aussi signalés dans la bande de Gaza. Des incidents ont été aussi signalés à Kafr Al-Dik et au camp de Tulkarm. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 10 novembre 1989)

89. Les 10 et 11 novembre 1989, au moins 22 personnes ont été blessées au cours d'affrontements pendant le week-end. Des soldats ont tiré sur deux jeunes masqués : Hamida Ayn Abussi, 17 ans, de Tubas, et Hamad Jaber, 24 ans, de Naplouse, les blessant grièvement. Dans la bande de Gaza, 12 personnes ont été blessées lors d'affrontements. Des accrochages ont été aussi signalés à Beit Furik (3 blessés), à Balata (1 blessé) et à Hébron. Les militaires ont arrêté "à titre préventif" plusieurs personnes, principalement des jeunes âgés de 17 à 20 ans. (Ha'aretz, 12 novembre 1989)

90. Le 12 novembre 1989, les FDI ont continué à effectuer des arrestations en prévision de l'anniversaire de la déclaration d'indépendance de la Palestine. Quatorze personnes ont été blessées par balles dont un garçonnet de 13 ans, de Khan Younis, qui a été gravement blessé à la tête. Des incidents ont été aussi signalés à Hébron (3 blessés) et à Mazra'at al-Sharkiya (1 blessé). Deux personnes ont été tuées (voir tableau) et un habitant d'Awarta a été blessé d'un coup de couteau. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 13 novembre 1989)

91. Le 13 novembre 1989, à Gaza, trois personnes non identifiées armées d'un fusil d'assaut ont tendu une embuscade à une jeep de l'armée et ont tiré sur leurs occupants, tuant le caporal (res.) Israel Trechtenboit, 42 ans, et blessant gravement Zee Traum, 43 ans qui a succombé par la suite à ses blessures. Le couvre-feu a été décrété dans le secteur de l'attentat et de vastes recherches ont été entreprises. La bande de Gaza a été bouclée à la suite de l'attentat. Sept personnes ont été blessées lors d'affrontements dans la bande de Gaza. Quelque 120 personnes ont été arrêtées sur la Rive occidentale. Un grave incident a été signalé à Kalandiya où le couvre-feu avait été décrété. Une personne a été tuée (voir tableau). A Ras el-Aya, Naplouse, plusieurs personnes ont été blessées à la suite de matraquages. Plus de 250 000 Palestiniens étaient assujettis au couvre-feu. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 15 novembre 1989)

92. Le 15 novembre 1989, l'anniversaire de la déclaration d'indépendance n'a donné lieu qu'à peu d'affrontements violents. Six personnes ont été blessées par balles dans la bande de Gaza et une petite fille a été blessée au camp de Shufat. Le renforcement de la présence des troupes dans les grandes villes et le maintien des couvre-feux ont empêché les Palestiniens de commémorer l'événement par des cérémonies et des manifestations. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 16 novembre 1989)

93. Le 16 novembre 1989, des affrontements sporadiques auraient eu lieu. Des jets de pierres ont été signalés à Jérusalem-Est. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 17 novembre 1989)

94. Les 17 et 18 novembre 1989, au cours d'affrontements isolés survenus pendant le week-end, 24 personnes ont été blessées dans la bande de Gaza et 3 sur la Rive occidentale. Les agressions contre des collaborateurs présumés se sont poursuivies; plusieurs incidents graves ont eu lieu: une femme a été tuée (voir tableau) et deux hommes, Anwar al-Tati de Rafah et Awad Ibrahim Lali, 39 ans, du camp de Mughazi, ont été grièvement blessés. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 19 novembre 1989)

95. Le 19 novembre 1989, une grève générale a été observée. L'armée a effectué des descentes dans plusieurs villages et arrêté des jeunes recherchés par les autorités. Au camp de Tulkarm, deux personnes ont été blessées par des balles en caoutchouc au cours d'un accrochage. Un collaborateur présumé, Nawaf Mardawi, 45 ans, de Habla, a été grièvement blessé par des hommes masqués. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 20 novembre 1989)

96. Le 20 novembre 1989, au cours d'affrontements sporadiques, 13 personnes ont été blessées par balles, dont deux petits garçons de 3 et 12 ans, dans le quartier de Zeitun à Gaza. Un grand nombre d'opérations militaires ont été signalées dans des villages de la Rive occidentale. Dans les villages de Bal'a et de Sur, dans la région de Tulkarm, des hélicoptères ont été utilisés et 24 jeunes recherchés par les autorités ont été arrêtés. Deux collaborateurs présumés, Mustafa Mahmud al-Haj, 19 ans et Nasser Bishawi, 24 ans, de Naplouse, ont été grièvement blessés par des personnes masquées. Un cocktail Molotov a été lancé sur un camion de l'armée à Naplouse; il y a eu un blessé. Les soldats ont ouvert le feu à l'arme automatique, blessant une fillette de 13 ans à la main. Un jeune de 19 ans a été par la suite hospitalisé avec des blessures provoquées par des coups. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 21 novembre 1989)

97. Le 21 novembre 1989, deux jeunes recherchés par les autorités ont été blessés par balles à Anin, près de Jénin. L'un d'eux, Ishan Ma'ani, 20 ans, était dans un état critique. Plusieurs autres jeunes ont été blessés à Naplouse et à Beit Furik. (Jerusalem Post, 22 novembre 1989)

98. Le 22 novembre 1989, une grève générale a été observée à l'appel du mouvement "Hamas". Au cours de plusieurs échauffourées, principalement dans les camps de Gaza, 13 personnes ont été blessées, dont un petit garçon de 5 ans. Dans un incident grave, des soldats ont tiré sur Haitham Abu Jaafar, 18 ans, de Nakura, le blessant grièvement. Deux personnes ont été tuées (voir tableau) et plusieurs autres blessées. Un colon d'Efrat a eu le crâne fracturé par une pierre qui a touché sa voiture près de Dheisheh. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 23 novembre 1989)

99. Le 23 novembre 1989, plusieurs agressions contre des collaborateurs présumés ont été signalées. Deux femmes ont été tuées (voir tableau) et un habitant de Rafah, Ali Mustafa, 36 ans, a été grièvement blessé. Un jeune a été tué à Beit Imrin (voir tableau) et plusieurs autres ont été blessés par balles, principalement dans la bande de Gaza. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 24 novembre 1989)

100. Les 24 et 25 novembre 1989, au cours d'une vaste opération dans la région de Tulkarm, des soldats des FDI ont arrêté 72 personnes, pour la plupart des jeunes recherchés par les autorités. Des haches, des couteaux et des barres en métal aiguisées ont été confisqués. Plusieurs affrontements ont été signalés ailleurs. Neuf personnes ont été blessées par balles, notamment un jeune homme de 17 ans à Naplouse qui a reçu une balle dans l'oeil et était dans un état très grave. Plusieurs jeunes gens masqués ont été arrêtés à Gaza. Vingt-quatre personnes ont été blessées par balles dans la bande de Gaza lors de plusieurs heurts. Un collaborateur présumé a été grièvement blessé à Rafah. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 26 novembre 1989)

101. Le 26 novembre 1989, au cours d'un petit nombre d'affrontements, principalement dans la bande de Gaza, 14 personnes ont été blessées, dont Aisha Mater, âgée de 10 ans, de Shati, et Tahir Salah Afana, une petite fille de 3 ans, de Jabaliya, qui a été blessée à l'oeil par une balle en caoutchouc. Deux soldats ont été blessés par des pierres à Rafah. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 27 novembre 1989)

102. Le 27 novembre 1989, dans la bande de Gaza, deux enfants ont été blessés par balles, notamment Naffin Lokh, une fillette de 4 ans, atteinte à la tête par une bille d'acier. (Jerusalem Post, 28 novembre 1989)

103. Le 28 novembre 1989, une grève partielle a été observée sur la Rive occidentale et une grève totale dans la bande de Gaza. Au cours d'un petit nombre d'affrontements violents dans la bande de Gaza, cinq personnes ont été blessées, dont deux enfants de Shati - Ahmed Abu Haya, 10 ans, qui a été grièvement blessé par balles, et Said Falah, 13 ans. Lors d'une échauffourée au camp de Balata, Abd al-Muati Mansur, 13 ans, a été blessé par balles. A Naplouse, à la suite de l'arrestation par l'armée de jeunes recherchés par les autorités, des membres du gang des Panthères noires, groupe Palestinien affilié au Fatah, armés de fusils et de pistolets, ont imposé le couvre-feu dans certaines parties de la Casbah, confisqué les téléphones et interrogé des habitants. Plusieurs habitants du secteur ont été roués de coups. Le couvre-feu a été décrété dans le camp de Dheisheh et dans les villages de Bidya et d'Al-Khader. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 29 novembre 1989)

104. Le 29 novembre 1989, une grève générale a été observée dans les territoires, à l'appel du mouvement Hamas, pour marquer le quarante-deuxième anniversaire de la résolution de l'Organisation des Nations Unies sur le partage de la Palestine. Quelques incidents ont eu lieu, principalement dans la bande de Gaza, au cours desquels dix Palestiniens dont un garçonnet de 8 ans, de Sajai'ya, et deux soldats ont été blessés. (Ha'aretz, 30 novembre 1989)

105. Le 30 novembre 1989, 13 personnes ont été blessées par balles au cours d'affrontements sporadiques dans la bande de Gaza et d'un accrochage sur la Rive occidentale. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 1er décembre 1989)

B. Administration de la justice, y compris le droit à un jugement équitable

1. Population palestinienne

106. Le 27 août 1989, Fahida Kafarna, 17 ans, de Beit Hanun, a été condamnée par le tribunal militaire de la bande de Gaza à 12 mois de prison ferme et à 17 mois de prison avec sursis pour avoir cherché à poignarder le chef d'une patrouille des FDI. (Ha'aretz, 28 août 1989; Al-Fajr, 4 septembre 1989)

107. Le 28 août 1989, le tribunal militaire de la bande de Gaza a condamné à neuf et cinq ans de prison deux habitants de Khan Younis reconnus coupables d'avoir lancé des cocktails Molotov contre des patrouilles des FDI en août 1988 et blessé ainsi deux soldats, d'avoir créé un comité populaire dans le camp de Khan Younis, d'avoir incendié des voitures et autres biens de personnes qui ne faisaient pas grève et d'avoir pris part à des émeutes. Le tribunal a condamné à quatre ans de prison Jawad Oweid, 22 ans, de Sheikh Radwan, dans la bande de Gaza, pour appartenance au groupe Force 17 du Fatah et pour avoir attaqué des personnes soupçonnées de collaboration. Quatre habitants de Beit Hanun ont été condamnés à 52 mois de prison pour avoir mis le feu à un camion qui emmenait des travailleurs arabes à Ashkelon. (Ha'aretz, 29 août 1989)

108. Le 30 août 1989, le tribunal militaire israélien de Gaza a ordonné l'internement administratif de Adnan Hamadeh, 23 ans, et de Sami Foda, 24 ans, pendant un an. Tous deux avaient été arrêtés 15 jours auparavant. (Al-Fajr, 11 septembre 1989)

109. Le 31 août 1989, le journal Al-Quds a signalé que 85 % des Palestiniens qui avaient fait l'objet d'une mesure d'internement administratif avaient été arrêtés une deuxième fois. (Al-Fajr, 11 septembre 1989)

110. Le 1er septembre 1989, Kamel al-Afghani, du camp de réfugiés de Balata, a fait l'objet d'une mesure d'internement administratif d'une année. (Al-Fajr, 11 septembre 1989)

111. Le 5 septembre 1989, le tribunal de district de Beersheba a condamné à deux peines de prison à vie Abd al-Rahman Shehab, 21 ans, de Jabaliya, reconnu coupable d'avoir tué deux codétenus dans le camp de détention de Ketziot. Le tribunal a aussi condamné à l'emprisonnement à vie Abd el-Razek al-Gharbawi, 24 ans, de Gaza, reconnu coupable d'avoir torturé et tué un codétenu de Ketziot. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 6 septembre 1989)

112. Le 7 septembre 1989, le tribunal militaire de Ramallah a condamné à l'emprisonnement à vie Khaled al-Shini, 25 ans, d'El-Bireh, reconnu coupable d'avoir tué, le 10 août 1988, à El-Bireh, une étudiante israélienne, Ziva Golodovski, 18 ans, de Holon. Al-Shini a reconnu les faits et expliqué qu'il avait agi ainsi parce qu'il pensait que la jeune fille était un agent israélien. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 8 septembre 1989; Al-Fajr, 18 septembre 1989)

113. Le 14 septembre 1989, le tribunal de district israélien a condamné Samer Ghassan Ayub, 15 ans, de Jérusalem, à un an et demi de prison ferme et un an

avec sursis pour avoir jeté des pierres contre des véhicules israéliens à Beit Hanina, près de Jérusalem. (Al-Fajr, 25 septembre 1989)

114. Le 17 septembre 1989, le tribunal de district de Tel-Aviv a condamné à 17 ans de prison trois Arabes qui, en août 1987, avaient, près de Herzliya, tenté d'assassiner deux jeunes israéliens de 14 ans. Les trois Arabes, Sahe! Ismail Abu-Daka, 24 ans, Adel Suleiman Abu Mustafa, 27 ans, et Majdi Ahmed Abu Mustafa, 25 ans, avaient plaidé coupable et expliqué qu'ils avaient agi pour des raisons idéologiques. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 18 septembre 1989; Al-Fajr, 25 septembre 1989)

115. Le 21 septembre 1989, le tribunal d'instance israélien a condamné Khadra Mubarak Oudah, 14 ans, du village de Deir Jerir, dans la région de Ramallah, à huit mois de prison et à une amende de 500 nouveaux shekels pour la même affaire. On l'a accusée d'avoir jeté des pierres et tué à coups de couteau un officier de police israélien qui tentait de l'arrêter deux mois auparavant. Un tribunal militaire israélien a condamné Imad Nafe Ayeshe, du village de Samour, dans la région de Naplous, à une amende de 70 nouveaux shekels (35 dollars). On lui a reproché d'être arrivé en retard au siège de l'administration civile de Jénin, où il avait été convoqué. (Al-Fajr, 2 octobre 1989)

116. Le 22 septembre 1989, il a été communiqué que les autorités militaires avaient annoncé de nouvelles procédures en vue de faire en sorte que dans les territoires, les familles soient immédiatement informées de l'arrestation d'un des leurs. Cette annonce faisait suite à un recours de l'Association des droits civils en Israël devant la Haute Cour de Justice. En vertu des nouvelles procédures, tous les commandants d'établissements de détention devraient s'assurer tous les jours que tous les nouveaux détenus envoient une carte postale à leur famille. Les commandants devraient d'autre part adresser chaque jour aux administrateurs civils régionaux une liste des détenus et afficher cette liste dans un lieu public. Dans le mois qui suivrait l'entrée en vigueur de ces nouvelles procédures, les autorités militaires devraient créer une commission de contrôle chargée de vérifier l'application de cette réglementation. (Jerusalem Post, 22 septembre 1989)

117. Le 27 septembre 1989, il a été communiqué que cinq Palestiniens de Jabaliya et un journaliste de Gaza - Ibrahim Abu Sheikh - avaient fait l'objet d'un ordre d'internement administratif d'un an dans le camp de détention de Ketziot. Par ailleurs, il a été signalé que le tribunal de district de Beersheba avait, le 26 septembre 1989, condamné à deux peines de prison à vie Izat Mahmud Sha'aban, âgé de 22 ans, de Jabaliya, qui avait avoué avoir tué deux prisonniers palestiniens à Ketziot en août 1989. (Jerusalem Post, 27 septembre 1989; Al-Fajr, 2 octobre 1989)

118. Le 29 septembre 1989, il a été rapporté que la détention pendant l'instruction de Khaled al-Kidra, 56 ans, Vice-Président de l'Association du barreau de Gaza, soupçonné d'organiser des comités populaires et de faire passer de l'argent pour financer leurs activités et arrêté le 10 septembre 1989, avait été récemment prolongée de deux semaines. Le 19 octobre 1989, le tribunal militaire de Gaza a prolongé sa détention. (Jerusalem Post, 29 septembre 1989; Ha'aretz, 20 octobre 1989)

119. Le 3 octobre 1989, le tribunal militaire de Gaza a condamné Osama Abu Samra et Afin Mahmud, de Deir el-Balah, à 20 et 14 ans de prison respectivement, pour avoir fait exploser en avril 1988 des mines placées en bordure des routes, avoir lancé des bombes incendiaires sur des soldats et avoir participé à des émeutes. L'explosion des mines n'avait pas fait de blessés. Le tribunal a également condamné à six ans de prison deux personnes reconnues coupables d'activités dirigées contre les forces de sécurité. (Ha'aretz, 4 octobre 1989)

120. Le 5 octobre 1989, les FDI ont arrêté l'avocat palestinien Shaher Arouri, 33 ans, originaire de Ramallah. Shaher Arouri est membre du Comité des juristes arabes et représentant du Comité de défense des libertés sur la Rive occidentale. (Al-Fajr, 16 octobre 1989)

121. Le 10 octobre 1989, le tribunal militaire israélien de Beersheba a condamné Jihad al-Najar, 25 ans, du camp de réfugiés de Jabaliya, à 30 ans d'emprisonnement pour le meurtre, perpétré en juillet 1989, d'un collaborateur détenu au camp de détention Ansar 3. Par ailleurs, les autorités israéliennes ont placé Bassam Abdel Rahim Walweil, 28 ans, de Kalkilya en internement administratif pour six mois. Bassam Abdel Rahim Walweil, chargé de cours à l'Université Al Najah, avait été arrêté le 13 septembre 1989. (Al-Fajr, 16 octobre 1989)

122. On signalait le 11 octobre 1989 que le tribunal militaire de Ramallah avait, au cours d'une enquête avant le procès, opposé une fin de non-recevoir à trois habitants d'un camp de réfugiés proche de Jéricho qui prétendaient qu'on leur avait arraché leurs aveux - ils avaient lancé des bombes incendiaires sur un autocar israélien - sous les coups, la contrainte et les menaces. Ces trois personnes, 'Ihmed Takhuri, Muhammad Abu Harbish et Juna Ibrahim Adam, arrêtées peu de temps après l'incident, au cours duquel une femme israélienne et ses trois enfants ainsi qu'un soldat israélien avaient été brûlés vifs, avaient avoué avoir lancé des bombes incendiaires, et leurs maisons avaient été démolies par les forces de sécurité. L'enquête répondait à une demande de leur avocat, M. Ahlam Hadad, qui demandait que leurs aveux fussent déclarés irrecevables. Les raisons motivant le rejet de cette demande par le tribunal seront données en même temps que le verdict du procès principal. (Ha'aretz, 11 octobre 1989)

123. On signalait le 13 octobre 1989 que le tribunal militaire de Gaza avait condamné Daoud Dweibi et Mahmud Abu Zar, du camp de Jabaliya, à 25 mois de prison ferme et 25 mois avec sursis. L'un et l'autre étaient accusés d'avoir pris la tête d'un groupe de personnes masquées qui, le 5 septembre 1989, avaient attaqué des travailleurs arabes sur le point de partir travailler en Israël malgré les instructions des dirigeants du soulèvement. Les deux hommes ont été également condamnés à verser chacun une amende de 2 500 nouveaux shekels israéliens (1 250 dollars). Ils avaient été arrêtés par quatre soldats armés en civil qui s'étaient mêlés aux travailleurs. (Ha'aretz, 13 octobre 1989)

124. Le 16 octobre 1989, 16 personnes ont été arrêtées dans le district de Tulkarm au motif qu'elles étaient membres de comités populaires. (Al-Fajr, 23 octobre 1989)

125. Le 17 octobre 1989, les FDI ont fait une descente dans le village de Kuffin, dans le district de Jenin, et arrêté environ 70 personnes. (Al-Fajr, 23 octobre 1989)

126. Le 17 octobre 1989, un rapport de l'organe israélien des droits de l'homme Betzelem affirmait que depuis le début du soulèvement, en décembre 1987, 125 enfants palestiniens de moins de 16 ans avaient été tués. Selon un porte-parole de cette organisation, la sanction la plus lourde imposée à un soldat israélien après l'assassinat d'un enfant palestinien avait été un emprisonnement de deux mois et un sursis de six mois. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 17 octobre 1989; Al-Fajr, 23 octobre 1989)

127. On apprenait le 18 octobre 1989 que le tribunal militaire de Gaza avait condamné Sair al-Kurd, 18 ans, à 15 ans de prison, Hassan Naufal, 18 ans, à 12 ans de prison, et Jihad Ghuneim, 19 ans, à huit ans de prison pour avoir lancé des bombes incendiaires. Leurs maisons avaient été démolies un mois plus tôt. Le tribunal militaire de Lod a condamné Othman Mohammed Maragha, 23 ans, du village de Silwan, près de Jérusalem, à 27 ans d'emprisonnement pour avoir lancé 27 cocktails Molotov contre des objectifs israéliens. (Jerusalem Post, 18 octobre 1989; Al-Fajr, 23 octobre 1989)

128. Le 23 octobre 1989, le tribunal militaire de Gaza a condamné Mahmud Odeh Suleiman al-Abzal, 23 ans, de Rafah, à neuf ans de prison ferme et trois ans avec sursis, pour avoir lancé des cocktails Molotov sur des voitures, et notamment des véhicules des forces de défense israéliennes (FDI). (Jerusalem Post, 24 octobre 1989; Al-Fajr, 30 octobre 1989)

129. Le 24 octobre 1989, le tribunal de district de Beersheba a condamné Muezin Naim Nabiya, détenu de Ketziot, à la prison à vie pour avoir assassiné un autre détenu, Jamal Halaf de Daraj (Gaza). De son côté, le tribunal militaire de Ramallah a pour la première fois déclaré coupables trois commerçants de Beit Sahour qui refusaient de payer des impôts. Deux d'entre eux ont été condamnés à six mois de prison avec sursis et une amende de 6 000 nouveaux shekels israéliens (3 000 dollars), ou 180 jours de prison chacun. Le troisième a été condamné à 80 jours de prison ferme et une amende de 2 500 nouveaux shekels israéliens (1 250 dollars). Sept autres commerçants ont été placés en détention jusqu'à la fin de leur procès après avoir été inculpés de n'avoir pas présenté de déclarations de revenus aux services fiscaux. Trois autres commerçants à qui l'on avait accordé la remise en liberté contre paiement de cautions comprises entre 10 000 et 35 000 nouveaux shekels israéliens (5 000-17 500 dollars), devront rester en détention jusqu'à la fin de leur procès en raison du montant exorbitant de ces cautions. Soixante commerçants de Beit Sahour seraient détenus en attendant d'être traduits en justice. Le tribunal militaire de Ramallah a déclaré coupables deux adolescents d'Hébron qui avaient incité des commerçants à fermer boutique. L'un et l'autre ont été condamnés à un an de prison et une amende de 1 000 nouveaux shekels israéliens (500 dollars). (Ha'aretz, 25 octobre 1989)

130. Le 25 octobre 1989, le tribunal du district de Tel-Aviv a condamné Ahmed Ibu Hasin Shukri, 26 ans, de Ramallah, à la prison à vie et à une autre peine de 20 ans de prison, après l'avoir reconnu coupable du meurtre de Michael Ashtamkar, ouvrier du bâtiment israélien qui travaillait avec lui sur un chantier de Tel-Aviv. Il a également été reconnu coupable d'avoir tenté de faire sortir un autocar israélien de l'autoroute Jérusalem-Tel-Aviv. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 26 octobre 1989; Al-Fajr, 30 octobre 1989)

131. On apprenait le 26 octobre 1989 que les forces de sécurité avaient découvert un vaste réseau du Jihad islamique opérant dans la bande de Gaza. Des douzaines d'activistes avaient déjà été arrêtés, et l'on s'attendait à d'autres arrestations. Le dirigeant du réseau serait un jeune homme de 26 ans, Fawzi Abu Shafer, de Gaza. Quatre des activistes arrêtés auraient avoué avoir déposé des charges explosives dans la bande de Gaza en février 1988 et février 1989. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 26 octobre 1989)

132. Le 30 octobre 1989, le tribunal de district de Jérusalem a condamné Abed al-Mahdi Ghaneim, du camp de Nuseirat, à Gaza, à 16 peines de prison à vie et 24 peines de 20 ans d'emprisonnement. Ghaneim a été reconnu coupable, à partir de ses propres aveux, d'avoir causé la mort de 16 personnes et blessé grièvement d'autres personnes lorsque le 6 juillet 1989, il a fait sortir un autocar de la compagnie Egged de l'autoroute Jérusalem-Tel-Aviv, le précipitant dans un ravin de 100 m où le véhicule s'est écrasé et a pris feu. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 31 octobre 1989; Al-Fajr, 6 novembre 1989)

133. Le 31 octobre 1989, le tribunal militaire de Gaza a condamné Jamal Abdallah Kassab, 23 ans, du camp de réfugiés de Deir el-Balah, à 10 ans d'emprisonnement, dont 5 ans avec sursis, pour avoir lancé deux cocktails Molotov contre des soldats israéliens. (Al-Fajr, 6 novembre 1989)

134. Le 1er novembre 1989, il a été rapporté que le tribunal militaire de Gaza avait condamné Dalal Bassam, 22 ans, de Deir el-Balah, à 10 ans de prison ferme et 5 ans de prison avec sursis. Il a été reconnu coupable d'avoir lancé des cocktails Molotov sur des patrouilles des FDI. (Ha'aretz, 1er novembre 1989)

135. Le 5 novembre 1989, le tribunal militaire de Lod a condamné Fahd el-Haj, 29 ans, de Bir Zeit, à 2 ans de prison ferme et 2 ans de prison avec sursis. Il a été reconnu coupable d'avoir reçu 183 000 dinars jordaniens du Dr Sari Nusseibeh et de les avoir remis à des militants du Fatah dans les territoires. Il a été aussi rapporté que trois Palestiniens âgés de 25 à 37 ans, originaires d'un village situé près de Tulkarm, ont été condamnés à la prison à vie pour des actes de terrorisme commis en 1986 et 1987 qui avaient fait 17 blessés. (Jerusalem Post, 6 novembre 1989)

136. Le 6 novembre 1989, une plainte a été déposée devant le tribunal militaire de Gaza contre Me Khaled al-Kadri, 54 ans, de Khan Younis, Vice-Président de l'Association des membres du barreau de la bande de Gaza. Il était accusé d'avoir eu des contacts avec un membre de l'OLP en Jordanie et d'avoir reçu une grosse somme d'argent de cette personne. (Jerusalem Post, 7 novembre 1989)

137. Le 8 novembre 1989, une plainte a été déposée devant le tribunal militaire de Gaza contre 17 membres présumés de comités populaires et de comités de choc dirigés par Miar Abu Samdani. A propos d'une autre affaire, il a été indiqué que le 8 novembre 1989, des contrevenants au code de la route dans la bande de Gaza devaient être jugés par des tribunaux militaires et non par les tribunaux civils locaux. Une décision avait été prise en ce sens lorsqu'il était apparu que les tribunaux civils infligeaient des amendes très légères. (Ha'aretz, 9 novembre 1989)

138. Le 8 novembre 1989, l'armée a effectué des opérations dans plusieurs secteurs de la Rive occidentale et procédé à des arrestations à titre préventif avant le deuxième anniversaire du soulèvement. Onze personnes ont été arrêtées à Halhul et 10 à al-Bazan, près de Naplouse. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 9 novembre 1989)

139. Le 9 novembre 1989, des plaintes ont été déposées devant le tribunal militaire de Gaza contre 200 membres du mouvement Hamas y compris les dirigeants : Sheikh Ahmed Yassin, Salah Shehadeh, Yahya Suanar, Ismail Abu Shanab, et Nadir Abdallah. (Ha'aretz, 10 et 12 novembre 1989)

140. Le 13 novembre 1989, le tribunal militaire de Gaza a condamné Mahmud Mussa, 18 ans, de Jabaliya, à 12 ans de prison ferme et 3 ans de prison avec sursis pour avoir lancé des explosifs et des cocktails Molotov sur des patrouilles des FDI. Majis Mahmud Ahmed, 22 ans, de Zeitun, a été condamné à 8 ans de prison ferme et 7 ans de prison avec sursis pour avoir jeté des cocktails Molotov sur des militaires. (Ha'aretz, 14 novembre 1989)

141. Le 19 novembre 1989, dix jeunes âgés de 15 ans, de Naplouse, ont été condamnés chacun à six mois de prison et à une amende de 350 nouveaux shekels israéliens (175 dollars) après avoir été reconnus coupables d'avoir jeté des pierres sur des militaires. (Ha'aretz, 20 novembre 1989)

142. Le 21 novembre 1989, il a été rapporté que le tribunal militaire de Gaza avait condamné Mahed Id, 24 ans, de Nuseirat, à 12 ans de prison ferme et 5 ans de prison avec sursis pour avoir lancé des pierres et des cocktails Molotov sur des militaires. (Jerusalem Post, 21 novembre 1989)

143. Le 23 novembre 1989, il a été rapporté que Nayef Sweitat, journaliste au Journal Al-Sha'b et résidant à Jénin, avait fait l'objet d'une mesure d'internement administratif pendant un an. A propos d'une autre affaire, il a été rapporté que la Haute Cour de justice avait ordonné aux autorités de payer les frais de justice de trois Palestiniens qui avaient adressé une requête au tribunal parce que les FDI avaient omis pendant un mois et demi de les informer de l'arrestation de membres de leurs familles. Il a été indiqué par ailleurs que les autorités avaient abandonné les poursuites contre un petit garçon de 13 ans, Jiryis Rishmawi, de Beit Sahour, soupçonné d'avoir jeté des pierres, et contre les parents de cet enfant, après que ces derniers eurent adressé une requête à la Haute Cour de justice pour contester la légalité de l'obligation qui leur était faite de verser une caution de 1 000 nouveaux shekels israéliens (500 dollars) pour que leur fils soit libéré. L'enfant aurait été battu le 2 août 1989 par des soldats de la brigade Golani qui le soupçonnaient d'avoir lancé des pierres sur un autobus dans lequel ils voyageaient. Les parents ont retiré leur demande après que le Ministère de la justice eut décidé de ne pas engager de poursuites contre l'enfant ou ses parents. (Jerusalem Post, 23 novembre 1989)

144. Le 27 novembre 1989, le tribunal militaire de Gaza a condamné Ali al-Din Kort, 17 ans, de Deir el-Balah, à deux ans et demi de prison ferme et deux ans et demi de prison avec sursis et à une amende de 10 000 nouveaux shekels israéliens (5 000 dollars) pour avoir jeté des pierres. Cette peine a été qualifiée d'exceptionnellement sévère. (Ha'aretz, 28 novembre 1989)

145. Le 28 novembre 1989, le tribunal militaire de Gaza a condamné deux habitants de Khan Younis à 28 mois de prison chacun et un troisième à 15 mois de prison pour appartenance à des comités populaires. (Jerusalem Post, 29 novembre 1989)

146. Le 30 novembre 1989, le tribunal de district de Tel-Aviv a condamné Muhammad Hawari, 26 ans, de Kalkilya, à 14 ans de prison ferme et 7 ans de prison avec sursis pour avoir incendié une voiture appartenant à un civil israélien, le 28 août 1988. Le juge a déclaré que, dans la mesure où le prévenu n'avait fourni aucune raison pour expliquer son acte, "il était possible qu'il ait agi pour des motifs nationalistes". (Ha'aretz, 1er décembre 1989)

2. Israéliens

147. Le 28 août 1989, le rabbin Moshe Levinger, comparaisant devant le tribunal de district de Jérusalem sous l'inculpation d'homicide volontaire et de coups et blessures graves, commis à Hébron en septembre 1988, a plaidé non coupable. L'incident s'était produit le 30 septembre 1988, lorsque Levinger, trois de ses enfants et une de ses petites-filles, circulaient en voiture dans le centre d'Hébron. Une pierre avait traversé le pare-brise, blessant légèrement Levinger et l'un de ses fils, qui était au volant. Le fils a continué de conduire jusqu'à un barrage de l'armée, où ils ont été de nouveau attaqués. Levinger est alors sorti de voiture et a remonté la rue à pied, tirant deux ou trois coups de feu en l'air. Puis il a fait demi-tour et, bien que les jets de pierre aient cessé, a redescendu la rue en tirant sur des vitrines de magasin. A un moment, il a tiré droit devant lui alors qu'il était à 12 mètres seulement d'un magasin de chaussures devant lequel se trouvaient la victime, Kaïd Hassan Abdul Aziz Salah, propriétaire de la boutique, et un client qui a été blessé - Ibrahim Bali. Levinger a continué à descendre la rue, renversant des étals de fruits et de légumes. Levinger a par la suite affirmé qu'il avait agi en état de légitime défense au milieu d'une foule d'Arabes menaçants. D'après la défense, il avait agi "raisonnablement ... car il n'avait pas d'autre choix". Levinger a insisté sur le fait qu'il ne lui revenait aucune part de responsabilité dans l'homicide et les coups et blessures qui lui étaient imputés. Son procès a été remis à une quinzaine. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 29 août 1989)

148. Le 11 septembre 1989, le tribunal de district de Beersheba a condamné un soldat, Yigal Pales, à six mois de prison ferme et à un an de prison avec sursis après l'avoir reconnu coupable d'avoir jeté des pierres contre des voitures arabes près de la bande de Gaza. Il devait purger quatre mois de ses six mois de prison ferme à travailler "pour le bien public" dans un hôpital de Beersheba. Le 3 juin 1989 le soldat ainsi que deux mineurs avaient jeté des pierres contre des véhicules arabes, brisant les pare-brise de quatre voitures. Dans un cas, une pierre avait touché une Arabe, Fariat Jafir, qui avait été grièvement blessée. (Ha'aretz, 12 septembre 1989)

149. Le 24 septembre 1989, il a été indiqué que le tribunal d'instance de Jérusalem avait acquitté un agent du Service général de sécurité des accusations portées contre lui au sujet du décès d'Awad Hamdan, prisonnier palestinien de 23 ans, mort à la prison de Jénin en juillet 1987. Le tribunal a estimé qu'il n'avait pas été prouvé "de façon irréfutable" que la cause de la mort fût la suffocation, comme il était affirmé dans l'acte d'inculpation. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 24 septembre 1989)

150. Le 25 septembre 1989, le tribunal militaire de la région du Nord a acquitté trois soldats de la brigade Golani - Eliahu Shriki, Yehoshu Suissa et Shimon Amoyal -, inculpés d'avoir maltraité des prisonniers arabes. Ils avaient été accusés d'avoir battu Khader Tarzi, le 8 février 1988, sur la tête et sur d'autres parties du corps. Au cours du procès, l'acte d'inculpation a été modifié et le nom de "Khader Tarzi" a été remplacé par les mots "une personne non identifiée". Khader Tarzi avait été battu par des soldats et était décédé par la suite à l'hôpital Shifa, à Gaza. Les coupables n'ont cependant pas été découverts. Le Président du tribunal, le colonel Peled, a décidé d'acquitter les trois inculpés sur la base des dépositions d'officiers qui ont confirmé que les intéressés avaient agi conformément aux ordres donnés par leurs supérieurs. Un médecin militaire impliqué dans le même incident a fait l'objet d'une réprimande pour avoir négligé d'examiner sur le champ le prisonnier arabe qui lui avait été amené et ne l'avoir fait qu'une heure et demie plus tard. (Ha'aretz, 27 septembre 1989)

151. Le 26 septembre 1989, le tribunal de district de Beersheba a condamné à sept mois de prison avec sursis Shimon Yifrah, de la colonie de Neve-Dekalim dans la bande de Gaza. Il a été reconnu coupable d'avoir provoqué la mort par négligence, en ayant tiré, le 10 novembre 1987, sur une écolière de 14 ans de Deir el-Balah (Intisar el-Attar). La mort de la jeune fille avait provoqué le lendemain de graves émeutes à Gaza et avait selon des sources palestiniennes, contribué à déclencher le soulèvement. Le juge a déclaré, lorsqu'il a prononcé son jugement, que Yifrah se trouvait "dans un état d'angoisse et avait agi sans bien se rendre compte des conséquences de ses actes". Il a ajouté qu'une peine devait être prononcée à cause de l'issue tragique de l'incident mais qu'en l'occurrence (Yifrah avait dû arrêter sa voiture devant un barrage de pierres et des écoliers arabes lui avaient jeté des pierres), les critères habituels de châtement n'étaient pas applicables. On signalait le 24 octobre 1989 que le procureur de l'Etat Dorit Beinisch avait formé un recours devant la Cour suprême contre la peine légère infligée à Shimon Yifrah. L'incident s'était produit fin 1987. Selon le procureur, la peine de sept mois de prison avec sursis ne correspondait pas à la gravité du crime. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 27 septembre 1989; Al-Fajr, 2 octobre 1989; Jerusalem Post, 24 octobre 1989)

152. On signalait, le 2 octobre 1989, que le commandant de la région méridionale, Aluf Matan Vilnay, avait réduit les peines de trois soldats de la brigade de Givati qui avaient été condamnés à des peines d'emprisonnement pour avoir battu Hani al-Shami, du camp Jabaliya. L'homme avait succombé aux coups qu'il avait reçus. Le sergent-chef Yitzhak Adler et les soldats Ron Hakhel et Yitzhak Kabudi ont vu leurs peines ramenées de neuf à six mois, puis ont été libérés. Aluf Vilnay a refusé de réintégrer les soldats dans la brigade de Givati, affirmant qu'ils ne méritaient pas de servir dans une unité combattante des FDI. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 2 octobre 1989; Al-Fajr, 9 octobre 1989)

153. Le 15 octobre 1989, le tribunal militaire de la région centrale a condamné le sergent réserviste Ilan Arev, 25 ans, à deux ans de prison ferme et un an avec sursis pour avoir tué deux habitants de Bani Maim en mai 1988. Le tribunal a reconnu Arev coupable d'avoir causé la mort dans des circonstances aggravantes et a affirmé que le principe du caractère sacré de la vie n'admettait pas de distinction entre Juifs et Arabes. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 16 octobre 1989)

154. Le 8 novembre 1989, six policiers qui auraient participé à l'assassinat, le 26 octobre 1989, à Beit Jala, d'un jeune Palestinien, Karim Daamseh, 18 ans, du village d'Al-Khader, ont été révoqués, arrêtés et traduits devant un tribunal d'instance à Jérusalem. Ils ont été libérés moyennant une caution de 20 000 nouveaux shekels israéliens (10 000 dollars) chacun en attendant que la division de la police chargée des enquêtes internes achève son enquête sur cette affaire. Les six policiers seraient tous des Arabes de Galilée qui n'étaient pas dans la police depuis longtemps. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 9 novembre 1989)

155. Le 12 novembre 1989, une plainte a été déposée devant le tribunal militaire de la région centrale contre un parachutiste, Gilad Shemen, qui était accusé d'homicide à la suite d'un incident survenu en mai 1989 au cours duquel il avait tiré, tuant une jeune fille de 15 ans du camp de Shati, Amal Hassan, qui était juchée sur un toit. Le procureur militaire a accusé le soldat "d'homicide et d'usage illégal de balles en plastique et d'avoir ouvert le feu en violation des règlements". (Ha'aretz, 13 novembre 1989)

156. Le 20 novembre 1989, le tribunal de district de Tel-Aviv a reconnu Raphael Solomon, 23 ans, étudiant à la Yeshiva "le tombeau de Joseph" à Naplouse qui avait tiré sur deux habitants de Gaza en juin 1989, coupable de violences graves. A la suite d'une négociation entre le parquet et les avocats, les accusations de tentative de meurtre et de fuite ont été abandonnées. Lors de l'incident, qui avait eu lieu le 20 juin 1989, peu après les obsèques d'un colon assassiné, Frederick Rosenfeld, l'accusé avait fait feu à la mitrailleuse sur un groupe d'Arabes qui se tenaient devant un arrêt d'autobus dans le centre d'Israël. Mahmud Romana et Mahmud Rashaga avaient été blessés. (Jerusalem Post, 21 novembre 1989)

157. Le 28 novembre 1989, Gershon Masika, secrétaire de la colonie Eilon Moreh, a été accusé devant le tribunal de district de Tel-Aviv d'avoir incendié une maison à Deir el-Hatab, d'avoir tiré et d'avoir commis des violences graves. L'incident avait eu lieu le 7 avril 1988 lorsque Masika et d'autres personnes avaient vu des drapeaux palestiniens flotter sur le toit d'une maison du village. Ils étaient entrés dans le village en jeep, avaient ouvert le feu, contraint deux habitants à enlever les drapeaux et avaient mis le feu à la maison en question. Ils avaient aussi battu une personne. (Ha'aretz, 29 novembre 1989)

158. Le 28 novembre 1989, le tribunal de district de Beersheba a condamné un habitant de Kiryat Gat à trois mois de prison et lui a ordonné de verser 400 nouveaux shekels israéliens (200 dollars) à titre de dommages et intérêts à un habitant de Gaza sur la voiture duquel il avait jeté des pierres. (Jerusalem Post, 29 novembre 1989)

159. Le 29 novembre 1989, le tribunal de district de Beersheba a condamné Michael Maman, d'Ashkelon, à 15 mois de prison ferme et 15 mois avec sursis pour avoir lancé un cocktail Molotov sur une voiture arabe. L'incident a eu lieu le lendemain de la découverte du corps d'un soldat israélien, Avi Sasportas. (Ha'aretz, 30 novembre 1989)

C. Traitement des civils

1. Evolution générale

a) Harcèlement et mauvais traitements physiques

160. Le 28 août 1989, Zabi Nuweiser, de Naplouse a accusé des soldats d'avoir dévêtu son fils Roberto, 13 ans, de l'avoir battu et de lui avoir brûlé le cou avec des cigarettes parce que le garçon s'était précipité dans un bâtiment lors du passage d'une patrouille militaire. Le garçon avait dû être par la suite soigné à l'hôpital d'Al-Ittihad avant d'être renvoyé chez lui. Un porte-parole des FDI a déclaré que l'armée n'avait aucun renseignement au sujet de cet incident mais que les autorités enquêteraient sur toute plainte officielle de la famille. Le 28 août 1989 également, une avocate de Tulkarm, Leila Kuzmar, s'est plainte du fait qu'au siège du gouvernement militaire de cette ville, un garde l'avait frappée sans aucune raison lorsqu'elle était venue rendre visite à certains de ses clients détenus dans le centre de détention de ce siège. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 29 août 1989)

161. Le 29 août 1989, il a été signalé que, selon des habitants du quartier de Zeitun à Gaza, une patrouille des FDI avait attaché un jeune garçon de 13 ans devant leur jeep et l'avait obligé à courir devant eux pendant une demi-heure environ, tandis qu'ils patrouillaient dans le quartier. Une fois détaché, le garçon était en état de choc et a dû être hospitalisé. A l'hôpital Ahli de Gaza, on a confirmé que l'intéressé avait bien été hospitalisé. Un porte-parole des FDI a déclaré qu'une enquête avait été ouverte. (Ha'aretz, 29 août 1989)

162. Le 7 septembre 1989, des informations recueillies auprès de l'UNRWA et de diverses organisations de santé ont révélé que, entre le 9 décembre 1987 et le 15 août 1989, 132 Palestiniens ont perdu la vue partiellement ou totalement pendant les affrontements qui ont eu lieu dans les territoires occupés. (Al-Tali'ah, 7 septembre 1989)

163. Le 17 septembre 1989, il a été signalé que le mouvement La paix maintenant avait transmis au Ministre de la défense de graves plaintes selon lesquelles des blessés étaient interrogés avant de recevoir des soins médicaux et des fouilles étaient effectuées dans des salles d'opération pendant des opérations et des accouchements. Des membres du mouvement avaient reçu des témoignages lors d'une visite qu'ils avaient effectuée à l'hôpital de Naplouse. Dans le télégramme qu'il a adressé au Ministre de la défense Isaac Rabin, le mouvement La paix maintenant lui a d'autre part demandé ce qu'il pensait de la plainte selon laquelle, lors d'un récent couvre-feu à Naplouse, des enfants d'un jardin d'enfants et des écoliers avaient été retenus pendant une heure et demie à un barrage des FDI et giflés par les soldats lorsqu'une voiture du commandement militaire était entrée en collision avec un minibus transportant les enfants. (Ha'aretz, 17 septembre 1989)

164. Le 19 septembre 1989, un rapport, récemment publié par l'Association des médecins israéliens, a été présenté par son président, le Dr Ram Yishai. Ce rapport, concernant la situation des services de santé dans la bande de Gaza, concluait que les allégations de médecins israéliens et palestiniens selon lesquelles les services de santé dans les territoires se seraient considérablement

dégradés, étaient sans fondement. Le Dr Yishai s'était rendu à Gaza et s'était longuement entretenu avec des médecins et des administrateurs de trois hôpitaux : l'hôpital Shifa, l'hôpital pour enfants et l'hôpital ophtalmologique. D'après le rapport, si le niveau des soins médicaux dispensés à Gaza était encore inférieur à celui des soins donnés dans les hôpitaux israéliens, on enregistrait cependant une amélioration constante à cet égard. Le budget des hôpitaux de Gaza n'avait pas été réduit et le nombre de médecins de Gaza travaillant pour l'administration civile était passé de 250 en 1987 à 320 à l'heure actuelle, sur un total de 850 médecins dans la bande de Gaza. Le Dr Yishai a ajouté que les soldats ne pouvaient pénétrer dans les hôpitaux de Gaza sans l'autorisation écrite d'un officier supérieur. Des travaux de modernisation avaient lieu à l'hôpital Shifa. Les 1 750 employés des services de santé étaient détenteurs de permis spéciaux leur permettant de se déplacer librement pendant les couvre-feux. Les allégations selon lesquelles des médecins avaient été arbitrairement détenus étaient fausses. Les médecins arrêtés étaient détenus parce qu'ils étaient soupçonnés d'avoir violé les règlements de sécurité et non pas dans le but de les empêcher de soigner des malades. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 21 septembre 1989)

165. Le 21 septembre 1989, il a été communiqué que les autorités chargées de la sécurité avaient fait une "concession sans précédent" aux familles de deux habitants de Naplouse, Ayman Jamus et Amar Kalbuna tués trois semaines auparavant au cours d'une opération militaire à Naplouse. Les deux hommes avaient été tout d'abord enterrés dans un cimetière près de Jéricho connu sous le nom de "cimetière des terroristes". Mais, à la suite d'un recours présenté à la Haute Cour de justice et des fortes pressions de l'opinion publique à Naplouse, les autorités ont accepté d'autoriser les familles à voir les corps des défunts à l'Institut de médecine légale de Tel-Aviv, pour dissiper les rumeurs selon lesquelles des organes vitaux avaient été prélevés pour effectuer des transplantations en Israël. Les autorités ont par la suite autorisé les familles à enterrer les deux hommes à Naplouse. (Jerusalem Post, 21 septembre 1989)

166. L'UNRWA a affirmé dans un rapport du 9 octobre 1989 que 392 résidents de la bande de Gaza avaient été blessés par balles pendant le mois de septembre 1989. Selon l'UNRWA, ce chiffre, supérieur de 100 unités à celui du mois précédent, était le plus élevé que l'on ait enregistré depuis le mois de mai. De l'avis de la presse israélienne, l'augmentation du nombre des victimes de tels incidents dénotait une tendance toujours plus marquée, de la part de l'armée israélienne, à utiliser les armes à feu plutôt que le couvre-feu dans la bande de Gaza. (Al-Fajr, 9 octobre 1989)

167. Le 10 novembre 1989, il a été signalé que, d'après les déclarations écrites sous serment et témoignages envoyés aux FDI par l'Association pour les droits civils en Israël, des soldats avaient ordonné aux résidents du camp de réfugiés d'Ein Beit al-Ma près de Naplouse de balayer les rues pendant la nuit. Mustapha Ma'aruf, 65 ans, et Mahmud Taha, 53 ans, dont les déclarations écrites sous serment étaient jointes à la lettre, ont dit qu'ils avaient été contraints d'exécuter des travaux de nettoyage au moins 20 fois, dernièrement les 2 et 3 novembre 1989, en présence de deux officiers, dont un colonel. (Jerusalem Post, 10 novembre 1989)

168. Le 16 novembre 1989, un avocat israélien, Avraham Gal, a dit avoir vu des douzaines de résidents de la région de Bethléem qui la veille avaient été retenus pendant des heures dans les locaux du gouvernement militaire local où ils avaient été convoqués, en principe, pour une réunion avec un fonctionnaire de l'administration civile. (Jerusalem Post, 16 novembre 1989)

169. Les 17 et 18 novembre 1989, selon des sources arabes, deux femmes enceintes ont fait une fausse-couche après avoir respiré des gaz lacrymogènes, dans la bande de Gaza. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 19 novembre 1989)

170. Les 24 et 25 novembre 1989, plusieurs femmes ont été hospitalisées après avoir inhalé des gaz répandus au moment où les troupes avaient dispersé une manifestation organisée par des femmes à Naplouse. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 26 novembre 1989)

b) Châtiments collectifs

i) Démolition de maisons

171. Le 25 août 1989, les forces de sécurité dans la bande de Gaza ont démoli quatre maisons appartenant à des personnes soupçonnées d'avoir tué des collaborateurs présumés, d'appartenir à des comités de choc et d'exercer des activités contre les FDI. (Ha'aretz, 27 août 1989; Al-Tali'ah, 31 août 1989)

172. Le 29 août 1989, les autorités militaires ont démoli deux maisons et muré six autres dans la Rive occidentale. Certaines de ces maisons appartenaient à des familles de jeunes recherchés par les autorités, et d'autres à des personnes soupçonnées d'avoir lancé des cocktails Molotov. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 30 août 1989; Al-Fajr, 4 septembre 1989)

173. Le 31 août 1989, il a été signalé que cinq maisons avaient été démolies au cours de la dernière semaine du mois d'août. Ces maisons appartenaient à Mohammed Taha Matar et à Mohammed Rashmeywi, du camp de réfugiés de Shajeya; à Ibrahim Hassan Al-Nawar de Khan Younis; à Mohammed Amr, de Beit Lid, et à Mohammed Asfur, de Absan al-Kebira. (Al-Tali'ah, 31 août 1989)

174. Le 1er septembre 1989, les FDI ont muré deux maisons, à Naplouse et à Beit Furik. Elles ont d'autre part démoli deux maisons à Jabaliya - celle de Mustafa Abu Ata, 22 ans, et celle d'Ahmed Abad, 23 ans. Tous deux étaient membres d'un comité de choc et étaient soupçonnés d'agressions contre des collaborateurs présumés. Les forces de sécurité ont par ailleurs fermé trois rues dans le camp de Rafah à la suite de jets de pierres et d'émeutes. (Ha'aretz, 3 septembre 1989; Al-Fajr, 4 septembre 1989)

175. Le 6 septembre 1989, les FDI ont démoli sept maisons dans la région de Hébron en donnant comme motif qu'elles avaient été construites sans permis. (Al-Fajr, 11 septembre 1989)

176. Le 7 septembre 1989, 11 maisons ont été démolies à Surif, Nuba, Jabaliya, Halhul et Yata. (Al-Tali'ah, 7 septembre 1989; Al-Fajr, 11 septembre 1989)

177. Les 8 et 9 septembre 1989, les forces de sécurité ont, dans la bande de Gaza, démoli trois maisons dans le camp de Jabaliya appartenant à des personnes soupçonnées d'être les dirigeants de comités populaires dans la région. (Ha'aretz, 10 septembre 1989)
178. Le 13 septembre 1989, cinq maisons ont été démolies en Cisjordanie, parce qu'elles auraient été construites sans permis. (Al-Fajr, 18 septembre 1989)
179. Le 14 septembre 1989, il a été indiqué que les FDI avaient notifié à la famille d'Ayed Mahmud Siham, dans le quartier de Zeitun à Gaza, l'ordre de quitter leur maison dans les 48 heures car elle devait être murée. Siham était soupçonné d'appartenir à un comité populaire et avait été arrêté 15 jours auparavant. (Ha'aretz, 14 septembre 1989)
180. Le 19 septembre 1989, la maison de Yussef Ahmed al-Rafati, 48 ans, du village de Rafat, dans la région de Ramallah, a été démolie sous le prétexte qu'elle avait été construite sans autorisation. Rafati est sorti de prison à la suite de l'échange de prisonniers de 1985 entre Israël et le FPLP. (Al-Fajr, 25 septembre 1989)
181. Le 20 septembre 1989, la Haute Cour de justice a confirmé les ordres tendant à démolir ou murer trois maisons appartenant aux familles de jeunes impliqués dans l'incendie du siège du gouvernement militaire à Kalkilya et dans un incident au cours duquel un cocktail Molotov avait été lancé contre un autocar israélien. (Ha'aretz, 21 septembre 1989; Al-Fajr, 25 septembre 1989)
182. Le 27 septembre 1989, deux maisons ont été murées à Gaza. Elles appartenaient à Abd el-Salam Krayem et à Ihab Mahmud Hamuda. D'après des sources militaires, la maison d'Abd al-Nasser Krayem (frère d'Abd el-Salam) avait été récemment démolie. Ces deux habitants de Gaza, membres de comités de choc, étaient soupçonnés d'avoir agressé des collaborateurs présumés. Tous deux étaient en état d'arrestation. A Bidya, près de Naplouse, deux maisons ont été démolies au motif qu'elles avaient été construites sans permis. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 28 septembre 1989)
183. Le 27 septembre 1989, le Centre israélien d'information pour les droits de l'homme dans les territoires, Betzelem, a déclaré, dans un rapport qu'il a publié, que la démolition et le murage de maisons dans les territoires étaient souvent arbitraires. D'après ce rapport, depuis le début du soulèvement 173 maisons avaient été démolies dans la Rive occidentale et 63 dans la bande de Gaza. Soixante-dix-neuf maisons avaient été murées dans la Rive occidentale et 19 dans la bande de Gaza. D'après ces données, recueillies par l'organisation Betzelem, les FDI avaient démolie 236 maisons de Palestiniens dans les territoires et en avaient muré 98 autres depuis décembre 1987. Dans la plupart des cas, il s'agissait de maisons appartenant à des personnes soupçonnées d'assassinat ou de tentatives d'assassinat. Mais les personnes soupçonnées d'avoir jeté des pierres ou d'avoir incité à la violence comptaient également parmi les victimes de ces pratiques. En outre, 300 maisons au moins avaient été démolies dans les territoires au cours de l'année écoulée parce qu'elles avaient été construites illégalement. Toujours selon ces données, les critères appliqués pour démolir des maisons étaient plus stricts dans la bande de Gaza que dans la Rive occidentale. Dans la bande de Gaza,

seules les maisons de personnes soupçonnées des infractions les plus graves étaient démolies. A la suite de ce rapport, un porte-parole des FDI a déclaré que les lois en vigueur dans les territoires autorisaient les officiers supérieurs à ordonner que des maisons soient démolies ou murées. Ces décisions étaient prises au plus haut niveau après examen approfondi de chaque cas. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 28 septembre 1989)

184. Le 28 septembre 1989, l'administration civile a fait démolir neuf maisons dans le district d'Hébron au motif qu'elles avaient été construites sans permis. Six maisons étaient situées à Hébron, deux à Idna et une à Si'ir. (Ha'aretz, 29 septembre 1989)

185. On signalait le 6 octobre 1989 que les soldats avaient fait sauter la maison de Adnan Alwan, 23 ans, de Beit Lahiya, et apposé les scellés sur la maison de Ibrahim Habil, 27 ans. Alwan était suspecté d'avoir tué une personne soupçonnée de collaboration. Habil était suspecté d'appartenir à une force d'intervention de Beit Lahiya, qui, pensait-on, avait tué une personne soupçonnée de collaboration. (Jerusalem Post, 6 octobre 1989)

186. Le 18 octobre 1989, les troupes ont démolé ou mis sous scellés les maisons de personnes soupçonnées d'actes terroristes dans la région de Kalkilya. Ces démolitions sont intervenues après le rejet par la Haute Cour de justice du recours formé par les familles des suspects. Une de ces familles avait démolé une pièce de sa maison conformément à un accord spécial avec l'armée. Les membres de la famille de Abu Shuhdem ont démolé les trois étages de la maison de Bashar Abu Shuhdem, 19 ans. Les trois hommes dont les maisons ont été démolies ou mises sous scellées avaient été arrêtés huit mois auparavant, étant soupçonnés d'appartenir à des forces d'intervention locales. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 19 octobre 1989)

187. Le 8 novembre 1989, il a été signalé que les Forces de défense israéliennes avaient, à Jéricho, apposé les scellés sur des maisons appartenant aux familles de quatre Palestiniens arrêtés parce qu'ils étaient soupçonnés d'appartenir à une force d'intervention locale responsable de la mort d'un collaborateur présumé. (Jerusalem Post, 8 novembre 1989)

188. Le 23 novembre 1989, des soldats ont muré la maison d'Ismail Hamad Said Sha'aban, de Beit Lahiya (Gaza), qui était soupçonné d'avoir tué un autre résident de Beit Lahiya, Mahmud Abu-Darad, prétendument pour conduite immorale. (Ha'aretz, 24 novembre 1989)

189. Le 29 novembre 1989, des militaires ont muré la maison de Mahmoud Ali Nasman, 25 ans, originaire de Sheikh Radwan (Gaza), laissant 25 personnes sans abri, et celle de Maher al-Khadi, 26 ans, à Shati, laissant 17 personnes sans abri. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 30 novembre 1989)

190. Le 30 novembre 1989, des militaires ont démolé la maison de Muhammad Abd el-Ati Abu Sharakh, 23 ans, originaire de Shati, qui avait prétendument renversé un soldat israélien et un membre des forces de sécurité le 13 octobre 1989. Ce dernier avait dû être amputé des deux jambes. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 1er décembre 1989)

ii) Imposition de couvre-feu et bouclage de zones

191. Les 1er et 2 septembre 1989, dans la bande de Gaza, le couvre-feu a été imposé à Nuseirat et Daraj et levé à Deir el-Balah. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 3 septembre 1989; Al-Fajr, 11 septembre 1989)

192. Les 8 et 9 septembre 1989 à Naplouse, 120 000 personnes restaient assujetties au couvre-feu depuis huit jours et une pénurie en produits alimentaires frais commençait à se faire sentir. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 10 septembre 1989; Al-Fajr, 18 septembre 1989)

193. Le 12 septembre 1989, de nombreux accrochages ont été signalés à Naplouse et ses environs malgré un couvre-feu en vigueur depuis 11 jours. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 13 septembre 1989; Al-Fajr, 18 septembre 1989)

194. Au cours du week-end du 15 et 16 septembre 1989, le couvre-feu a été décrété dans la plupart des camps de la bande de Gaza. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 17 septembre 1989; Al-Fajr, 25 septembre 1989)

195. Le 17 septembre 1989, sur la Rive occidentale, le couvre-feu a été décrété dans la plupart des camps et la présence militaire a été renforcée. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 18 septembre 1989; Al-Fajr, 25 septembre 1989)

196. Le 18 septembre 1989, le couvre-feu a été maintenu dans de nombreuses régions de Cisjordanie et de la bande de Gaza, et notamment dans quatre camps de réfugiés de la région de Naplouse sous couvre-feu depuis 17 jours. Dans la bande de Gaza, au moins 22 Palestiniens ont été blessés au cours de violents affrontements avec des soldats israéliens. (Al-Fajr, 25 septembre 1989)

197. Le 3 octobre 1989, le couvre-feu a été décrété à Beit Sahour, Dheishah et Aida, et les FDI ont interdit l'accès de la région de Naplouse aux journalistes étrangers. (Ha'aretz, 4 octobre 1989; Al-Fajr, 9 octobre 1989)

198. Le 5 octobre 1989, le couvre-feu a été imposé à huit camps de réfugiés de la Rive occidentale et de la bande de Gaza. (Al-Fajr, 9 octobre 1989)

199. Les 6 et 7 octobre 1989, de nombreuses zones, en particulier la totalité de la bande de Gaza, ont été interdites à la veille de la fête juive de Yom Kippour. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 8 octobre 1989; Al-Fajr, 9 octobre 1989)

200. On signalait, le 8 octobre 1989, que la plus grande partie de la Cisjordanie et de la bande de Gaza avaient été déclarées "zones militaires fermées à la circulation" pendant le week-end, et que l'accès en était interdit aux journalistes et aux délégations d'Israéliens de gauche. Etaient notamment fermées aux médias les villes de Naplouse, Hébron, Tulkarm, Gaza, Bethléem et Beit Sahour, ainsi que de nombreux camps de réfugiés. (Ha'aretz, 8 octobre 1989)

201. Le 11 octobre 1989, le couvre-feu a été maintenu dans les camps de réfugiés de Far'a, Tulkarm et Nur Shams. Le camp de réfugiés de Dheishah a été bouclé à la suite d'un incident au cours duquel un cocktail Molotov avait été lancé contre un véhicule militaire. Le couvre-feu a également été imposé à Jénin et au camp de réfugiés adjacent. (Al-Fajr, 16 octobre 1989)

202. Le 23 octobre 1989, Naplouse a été déclarée zone militaire interdite. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 24 octobre 1989)
203. Les 27 et 28 octobre 1989, le couvre-feu a été imposé au camp de Balata après qu'une bombe eut été lancée sur une jeep de la police des frontières. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 29 octobre 1989; Al-Fajr, 6 novembre 1989)
204. Le 1er novembre 1989, le couvre-feu était toujours en vigueur au camp de Far'a (depuis trois jours) et au camp de Tulkarm (depuis 11 jours) où des gens se sont plaints de pénuries alimentaires. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 2 novembre 1989)
205. Les 3 et 4 novembre 1989, le couvre-feu a été décrété à Naplouse et dans plusieurs camps des alentours : Balata, Ein Beit al-Ma, Askar, et à Far'a et Beit Anan, près de Ramallah. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 5 novembre 1989)
206. Le 9 novembre 1989, Naplouse et quatre camps des environs ont été soumis au couvre-feu. Le couvre-feu a également été imposé à Kalkilya et Kalandiya. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 10 novembre 1989)
207. Les 10 et 11 novembre 1989, le couvre-feu était toujours en vigueur dans plusieurs zones de la Rive occidentale, y compris Naplouse et les camps des alentours et Kalkilya. Le camp de Bureij dans la bande de Gaza a également été assujetti au couvre-feu. (Ha'aretz, 12 novembre 1989)
208. Le 12 novembre 1989, le couvre-feu était toujours en vigueur à Naplouse, Kalandiya, Tubas et El-Bireh. A Kalkilya, le couvre-feu a été levé. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 13 novembre 1989)
209. Le 13 novembre 1989, le couvre-feu était en vigueur à Naplouse et dans les camps voisins, Kalandiya, Jalazun, Al-Amari, les camps de Dheisheh et d'Aida, El-Bireh et la plupart des camps de la bande de Gaza. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 15 novembre 1989)
210. Le 15 novembre 1989, le couvre-feu était en vigueur dans 16 camps, à Naplouse, à Tubas et dans certaines zones de Ramallah et El-Bireh, ainsi que dans des quartiers de Gaza. La bande de Gaza est restée bouclée. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 16 novembre 1989)
211. Le 16 novembre 1989, le couvre-feu était en vigueur à Naplouse, au camp de Kalandiya et dans plusieurs camps de la bande de Gaza (Nuseirat et Rafah) et des environs (Sheikh Ajlin et Sabra). La bande de Gaza était bouclée depuis trois jours et les Palestiniens qui avaient tendu une embuscade à des soldats, en blessant mortellement deux, au début de la semaine, étaient encore recherchés. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 17 novembre 1989)
212. Les 17 et 18 novembre 1989, le bouclage de la bande de Gaza a été levé. C'était le dixième jour de couvre-feu pour le camp de Kalandiya. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 19 novembre 1989)
213. Le 19 novembre 1989, le camp de Kalandiya était assujetti au couvre-feu depuis 11 jours. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 20 novembre 1989)

214. Le 21 novembre 1989, le couvre-feu a été décrété dans le village de Sheikh Ajlin et dans les environs de Zeitun et Sabra à Gaza. (Jerusalem Post, 22 novembre 1989)

215. Le 22 novembre 1989, le couvre-feu était toujours en vigueur dans trois localités des environs de Gaza - Sabra, Zeitun et Sheikh Ajlin. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 23 novembre 1989)

216. Les 24 et 25 novembre 1989, Tulkarm a été déclaré zone militaire interdite. Le couvre-feu a été décrété dans le camp de Shati. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 26 novembre 1989)

iii) Imposition de sanctions économiques

Opération menée pour mater la révolte contre le fisc de Beit Sahour

217. Le 22 septembre 1989, il a été communiqué que des agents du fisc, escortés d'une patrouille militaire, procédaient, depuis la veille, à la saisie de biens privés et commerciaux de dizaines d'habitants de Beit Sahour. Les intéressés n'auraient pas été prévenus, aucun reçu ne leur serait délivré. Le 26 septembre 1989, on a signalé que ces opérations de saisie se poursuivaient à Beit Sahour, depuis cinq jours, et que les habitants se plaignaient d'évaluations arbitraires, de la saisie de biens valant beaucoup plus que les sommes dues et de l'attitude brutale et humiliante des fonctionnaires chargés de ces opérations. Un porte-parole de l'administration civile a déclaré que ces opérations étaient effectuées "conformément à la loi, après de longs préparatifs et des consultations juridiques". (Ha'aretz, 26 septembre 1989; Jerusalem Post, 22 septembre 1989)

218. Le 25 septembre 1989, les descentes à des fins de prélèvement d'impôts se sont poursuivies en Cisjordanie, surtout à Beit Sahour, où de nombreux biens et propriétés privées ont été confisqués à des personnes qui refusaient de payer les impôts qu'on leur réclamait. (Al-Fajr, 2 octobre 1989)

219. On signalait le 3 octobre 1989, que depuis plus d'une semaine le couvre-feu avait été décrété à Beit Sahour, de 18 heures à 4 h 30 du matin, et pendant toute la nuit pour la fête du Nouvel An juif, prétendument pour prévenir toute agitation. Les soldats ont effectué des descentes dans les maisons et les magasins, les vidant de leur contenu et, dans certains cas, battant leurs habitants. Les militaires ont établi un quartier général de collecte des impôts dans des tentes situées à l'intérieur de la ville. Pendant ces descentes, qui étaient entrées dans leur deuxième semaine, les soldats avaient confisqué des marchandises et des articles ménagers d'un montant de plus d'un million de nouveaux shehels israéliens. Selon l'organisation Al-Haqq de Ramallah, ces descentes auraient été effectuées avec "une violence et une sauvagerie inouïes". Toujours d'après cette organisation, à la suite de deux des opérations de confiscation menées dans des résidences privées, les femmes qui y vivaient auraient été hospitalisées. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 3 octobre 1989; Al-Fajr, 9 octobre 1989)

220. Le 6 octobre 1989, les FDI ont empêché un groupe de consuls étrangers de visiter Beit Sahour. Le commandant de la zone a déclaré aux consuls de Belgique, d'Espagne, de France, de Grèce, d'Italie, du Royaume-Uni et de Suède que

la ville avait été déclarée zone interdite "pour cause de manoeuvres militaires". Des biens d'un montant de plus de 1,5 million de nouveaux shekels israéliens auraient été confisqués notamment des meubles, des appareils ménagers et du matériel d'atelier. Selon des militaires de haut rang, il ne serait pas question de renoncer ou de céder aux habitants qui refusent de payer leurs impôts à l'administration civile, tous les habitants de la Rive occidentale et de la bande de Gaza ayant les yeux rivés sur la ville de Beit Sahour. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 8 octobre 1989)

221. Le 10 octobre 1989, le Ministre de la défense, Yitzhak Rabin, prenant la parole devant la Commission des affaires étrangères et de la défense de la Knesset, a lancé l'avertissement suivant : "Nous allons leur [les habitants de Beit Sahour] donner une leçon ... même si cela prend un mois, nous les briserons. Nous ne laisserons pas triompher cette campagne de désobéissance civile". (Ha'aretz, 11 octobre 1989; Al-Fajr, 16 octobre 1989)

222. Le 11 octobre 1989, les FDI ont de nouveau effectué une descente à Beit Sahour et procédé à des arrestations massives parallèlement à l'opération de collecte des impôts. La ville serait restée zone militaire interdite, et de nombreux habitants, soupçonnés d'organiser la désobéissance civile ou refusant simplement de payer leurs impôts, auraient été arrêtés. (Ha'aretz, 12 octobre 1989; Al-Fajr, 16 octobre 1989)

223. Le 12 octobre, pour la première fois depuis le début de la grève des impôts à Beit Sahour, quatre commerçants locaux ont été traduits devant le tribunal militaire du camp de réfugiés. Le Président du tribunal a décidé de reporter le procès à une date ultérieure et a statué que les accusés seraient libérés après paiement d'une caution de 300 000 nouveaux shekels israéliens (15 000 dollars), faute de quoi ils resteraient en détention. Le commandant de la région centrale, Yitzhak Mordekhai, a nié les allégations selon lesquelles le montant des biens confisqués était bien supérieur à celui des dettes des habitants. Il a affirmé que cette opération était menée "en concertation avec les habitants, et que ceux qui refusaient de payer leurs impôts se voyaient confisquer leurs biens". Il s'est déclaré convaincu que "les habitants de Beit Sahour finiraient par comprendre que ce qu'il fallait faire, c'était de vivre en paix et de maintenir de bonnes relations avec les autorités". (Ha'aretz, 13 octobre 1989)

224. On apprenait le 15 octobre 1989 que l'administration civile avait proposé aux habitants de payer leurs dettes en plusieurs versements. Plusieurs personnes se seraient acquittées, mais l'écrasante majorité persiste à défier les autorités. De nouvelles descentes et arrestations étaient signalées. (Jerusalem Post, 15 octobre 1989).

225. Le 19 octobre 1989, les FDI ont distribué des tracts en arabe appelant les habitants de Beit Sahour à mettre fin à la grève des impôts et les avertissant des conséquences de leur grève. Un second groupe de commerçants locaux a été traduit devant un tribunal militaire à Ramallah. Certains ont déclaré qu'ils n'avaient pas présenté de déclarations de revenus parce que des adolescents faisaient pression sur eux. Les sept commerçants ont été informés qu'ils pourraient être libérés après versement d'une caution de 15 000 nouveaux shekels israéliens (7 500 dollars), mais il serait étonnant qu'ils puissent payer une telle somme. (Ha'aretz, 20 octobre 1989; Al-Fajr, 23 octobre 1989)

226. On apprenait le 27 octobre 1989 que l'on avait interdit l'entrée de Beit Sahour aux patriarches grec orthodoxe, arménien et de l'Eglise latine. Le commandant de la zone a expliqué que la ville était zone militaire interdite, et qu'ils auraient dû informer les autorités militaires de leur visite. Il leur a proposé d'entrer dans la ville accompagnés par les FDI, ou de se déplacer dans une voiture, mais ils ont refusé. Les ecclésiastiques avaient auparavant fait une déclaration critiquant les descentes. (Jerusalem Post, 27 octobre 1989; Ha'aretz, 29 octobre 1989)

227. Le 29 octobre 1989, les FDI ont autorisé le patriarche grec orthodoxe de Jérusalem, Diodoros I, à célébrer une messe dominicale à Beit Sahour. Les journalistes se sont vu refuser l'entrée de la ville. Pendant le service religieux, des collecteurs d'impôts ont continué à confisquer les biens dans les maisons et les magasins. (Jerusalem Post, 30 octobre 1989)

228. Le 30 octobre 1989, l'administration civile a déclaré que l'opération de collecte des impôts à Beit Sahour devait s'achever le lendemain. Selon les explications officielles, la campagne touchait à sa fin parce que l'administration civile avait perçu ce qui leur était dû en saisissant les biens des habitants qui refusaient de payer leurs impôts. Des biens d'une valeur de plus de 3 millions de nouveaux shekels israéliens (1,5 million de dollars) ont été saisis, et près de 60 commerçants locaux ont été arrêtés. Certains d'entre eux ont été traduits en justice pour n'avoir pas présenté de déclarations de revenus. Pendant cette opération, qui a duré six semaines, la ville a été interdite aux étrangers, placée sous couvre-feu de façon intermittente, et toutes les liaisons téléphoniques ont été coupées. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 31 octobre 1989)

229. Le 21 novembre 1989, 13 commerçants de Beit Sahour - les derniers commerçants de la ville à être arrêtés pour ne pas avoir payé leurs impôts - ont été déclarés coupables, sur la base de leurs aveux, et condamnés à payer une amende. Comme tous ont annoncé qu'ils refusaient de payer ces amendes, ils ont été condamnés à des peines de prison allant de deux à quatre mois. On a dit que les commerçants avaient été arrêtés 40 jours auparavant et détenus à la prison d'Anata, dans des conditions très pénibles. (Ha'aretz, 22 novembre 1989)

Autres sanctions économiques

230. Le 7 septembre 1989, des agriculteurs palestiniens se sont également plaints du montant élevé des taxes et impôts et des nouveaux obstacles qui affectent l'élevage de volaille dans les territoires occupés. C'est ainsi qu'aucune autorisation d'importer du fourrage et des poussins d'Israël n'est accordée. (Al-Tali'ah, 7 septembre 1989; Al-Fajr, 11 septembre 1989)

231. Le 23 octobre 1989, des soldats ont arraché 60 arbres de la région, où un habitant de Netivot a été blessé la veille par des jets de pierres. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 24 octobre 1989)

iv) Autres formes de châtements

232. Le 19 septembre 1989, il a été signalé que l'eau était coupée, depuis un an, dans le village de Bani-Naim, parce que les villageois n'avaient pas payé leurs factures de consommation d'eau. (Ha'aretz, 19 septembre 1989)

233. Le 27 septembre 1989, le courant a été coupé dans la moitié de Naplouse et dans tous les camps de réfugiés voisins parce que la municipalité n'avait pas payé 500 000 nouveaux shekels israéliens (environ 250 000 dollars) à la compagnie d'électricité israélienne. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 28 septembre 1989)

234. On indiquait le 11 octobre 1989 que les lignes téléphoniques à destination de Ramallah et de Bethléem avaient été coupées pour une semaine. Les hôpitaux aussi étaient touchés. Les lignes ont été raccordées le lendemain. (Jerusalem Post, 11 octobre 1989; Ha'aretz, 12 octobre 1989)

235. Le 8 novembre 1989, des résidents de Naplouse ont signalé que les FDI avaient confisqué 15 voitures appartenant à des résidents de Cisjordanie qui se trouvaient dans la ville. Lorsque les propriétaires des voitures étaient venus chercher leur véhicule dans la soirée, on leur avait dit de revenir le lendemain. (Ha'aretz, 9 novembre 1989)

236. Le 17 novembre 1989, des Palestiniens ont affirmé que des soldats avaient contraint plus de 100 résidents du camp d'Askar à rester dehors, sous une pluie battante, pour les punir d'avoir organisé dans le camp des "festivités en l'honneur de l'indépendance". (Ha'aretz, 17 novembre 1989)

c) Expulsions

237. Le 27 août 1989, cinq habitants de la Rive occidentale ont été expulsés, quatre vers le Liban et un autre vers la France. En ce qui concerne les personnes expulsées vers le Liban, il s'agissait de Majed Labadi, 29 ans, d'Abu Dis, d'Odeh Ma'ali, 31 ans, de Kafr Nima, de Bilal Shakhashir, 37 ans, de Naplouse (tous trois militants du FDLP), et de Muhammad Matur, 39 ans, d'El-Bireh, militant du Fatah. Le cinquième expulsé, Taysir Aruri, 44 ans, professeur de physique à Bir Zeit et membre du Parti communiste palestinien, s'est vu accorder l'autorisation d'être expulsé vers la France comme il l'avait demandé. Tous les cinq étaient considérés comme des chefs du soulèvement. Les expulsions ont été effectuées après le rejet, par la Haute Cour de justice, des recours qu'ils avaient formés contre leur expulsion. (Al-Fajr, Ha'aretz, Jerusalem Post, 28 août 1989; Al-Tali'ah, 31 août 1989)

238. Le 27 août 1989, 18 femmes et enfants ont été refoulés vers la Jordanie parce qu'ils n'avaient pas d'autorisation de groupement familial. Les femmes venaient de Deir Abu Masha'al, Arura et Beit Ur al-Tehta. Le 7 septembre 1989, on a appris que 14 autres femmes avaient été refoulées vers la Jordanie la semaine précédente pour la même raison. Ces femmes venaient de Rantis, Badw, Bani Saleh et de Deir Nizam (région de Bethléem). Selon des responsables israéliens, 74 résidents, hommes et femmes, ont été expulsés ces dernières semaines parce qu'ils n'avaient pas d'autorisation de regroupement familial. Le 28 septembre 1989, cinq femmes palestiniennes et leurs 12 enfants ont été expulsés des villages de Karawat Bani Zeit et de Kafr Ain dans la région de Ramallah, parce qu'ils n'avaient pas de permis de séjour. Le 27 septembre 1989, quatre femmes de Deir Amar ont été expulsées vers la Jordanie après l'expiration de leur permis de séjour dans la Rive occidentale. L'une d'entre elles était mère de trois enfants. (Al-Tali'ah, 31 août et 7 septembre 1989; Al-Fajr, 11 septembre et 2 octobre 1989; Ha'aretz, 28 septembre 1989)

239. Le 23 octobre 1989, il a été signalé que les autorités militaires avaient délivré un ordre d'expulsion contre une famille de cinq personnes, au motif que la famille n'avait pas la permission de résider dans les territoires occupés. Najla' Mousa Mustafa, 45 ans, et ses quatre enfants vivaient dans le village d'Usserin, près de Naplouse, depuis 17 ans. (Al-Fajr, 23 octobre 1989)

240. Les 2 et 3 novembre 1989, il a été signalé que Mənal Nabulsi, femme de nationalité jordanienne, mariée à un résident de Naplouse et mère d'un bébé âgé d'un mois, avait reçu l'ordre de quitter la Cisjordanie sans son enfant, parce qu'elle n'avait pas de permis de résidence. Le permis de réunification des familles lui avait été constamment refusé et comme elle n'était pas en possession d'une carte FDI délivrée par les autorités israéliennes, son bébé avait été enregistré sur la carte de son mari. Elle ne pouvait donc pas emmener son enfant avec elle en Jordanie. Son mari, Muhammad Nabulsi a affirmé que les autorités avaient proposé d'accorder à sa femme un permis de réunification s'il acceptait de travailler pour les services de sécurité. Les autorités militaires ont refusé de faire des commentaires à ce sujet. (Ha'aretz, 2 novembre 1989; Jerusalem Post, 3 novembre 1989)

2. Mesures touchant certaines libertés fondamentales

a) Liberté de circulation

241. Le 30 août 1989, il a été communiqué qu'il avait été interdit à Hashem Ata al-Shawa, Président de l'Association des agrumiculteurs de la bande de Gaza de se rendre aux Pays-Bas pour participer à une réunion organisée par la Communauté économique européenne en septembre 1989. On indiquait le 2 octobre 1989 que le principal exportateur d'agrumes de la bande de Gaza, Rajeb Murtaja, s'était vu refuser le droit d'aller en Egypte avec une délégation de personnalités de Gaza partie le 30 septembre 1989. Murtaja, soupçonné d'activités illégales, était assigné à résidence dans la bande de Gaza. (Ha'aretz, 30 août et 2 octobre 1989)

242. Le 4 septembre 1989, il a été signalé que les autorités israéliennes avaient interdit aux habitants de Kufr Abush de se déplacer après qu'un négociant d'or israélien, eut été enlevé et caché dans un puits à sec du village. (Al-Fajr, 4 septembre 1989)

243. Le 7 octobre 1989, Mahmud Abu al-Rad, chef du Département de sciences économiques à l'Université Al-Najah, s'est vu interdire de se rendre à Vienne pour participer à une conférence des Nations Unies. (Al-Fajr, 16 octobre 1989)

244. Le 9 octobre 1989, il a été signalé que cela faisait le septième mois consécutif que les résidents d'Askar, près de Naplouse, étaient frappés de l'interdiction d'emprunter le pont conduisant en Jordanie. (Al-Fajr, 9 octobre 1989)

245. Le 14 octobre 1989, Al Nahar indiquait que cela faisait le deuxième mois consécutif que les autorités israéliennes interdisaient à tous les résidents de Naplouse âgés de moins de 45 ans de se rendre à l'étranger. (Al-Fajr, 23 octobre 1989)

246. Le 23 octobre 1989, la Haute Cour de justice a rendu une ordonnance provisoire demandant au commandant des FDI de la Rive occidentale d'exposer, dans un délai de 30 jours, les raisons pour lesquelles il ne devait pas annuler les interdictions de voyage frappant les habitants de trois villages, à savoir Abush, Danabe et Burkin. (Jerusalem Post, 24 octobre 1989)

247. Le 23 octobre 1989, le Rév. Riyad Abu al-Assal, 52 ans, personnalité éminente de la communauté anglicane de Nazareth et activiste palestinien, s'est vu interdire de voyager à l'étranger. (Al-Fajr, 23 octobre 1989)

248. Le 13 novembre 1989, il a été signalé que le chef de l'administration civile de Gaza, le brigadier général Arieh Shifman, avait informé M. Ahmad el-Yaziji que les forces de sécurité avaient décidé de lui interdire de se rendre à l'étranger. (Jerusalem Post, 13 novembre 1989)

249. Le 21 novembre 1989, il a été signalé que, d'après des déclarations sous serment citées par le Centre d'information Betzelem, des Palestiniens soumis à l'interdiction de voyager avaient obtenu des autorisations de se rendre à l'étranger en payant des personnes connues comme étant des collaborateurs. Depuis trois mois, il était interdit aux habitants du village de Batir de se rendre à l'étranger et une interdiction analogue était encore en vigueur peu de temps auparavant à Taluza. A Kafr Malik et à Kabatiya, ce genre d'interdiction avait duré plus d'une année. (Jerusalem Post, 21 novembre 1989)

b) Liberté d'expression

250. Le 27 août 1989, le commandement des FDI et l'administration civile de la bande de Gaza ont publié un nouvel arrêté interdisant l'utilisation de la télécopie pour transmettre des nouvelles et des documents. Il a été expliqué qu'en Tunisie, l'OLP se servait de la télécopie pour envoyer des instructions vers les territoires. Ce procédé était aussi utilisé par les dirigeants du soulèvement. Selon des sources arabes, c'étaient les journalistes et les personnalités publiques qui étaient le plus touchés par cette nouvelle mesure. (Ha'aretz, 28 août 1989)

251. Le 29 août 1989, Majeb Abu Arab a fait l'objet d'une mesure d'internement administratif pour six mois. Abu Arab, correspondant à Naplouse du journal en langue arabe Al-Sha'b, avait été arrêté deux semaines auparavant. (Al-Fajr, 4 septembre 1989)

252. Le 21 septembre 1989, la Haute Cour israélienne a rejeté le recours formé par Hatem Abdel Kader contre l'ordonnance d'internement administratif d'une durée de six mois prise contre lui par le Ministre israélien de la défense. Abdel Kader, directeur du journal Al-Fajr, a été arrêté le 21 août 1989. (Al-Fajr, 2 octobre 1989)

253. Le 3 octobre 1989, les autorités ont déclaré un secteur de Jérusalem-Est zone militaire interdite pour empêcher la tenue d'une conférence de presse sur la révolte des impôts à Beit Sahour. L'ordre, signé par le commandant de la région centrale, Yitzhak Mordekhai, visait l'hôtel de Jérusalem-Est où devait se tenir la conférence de presse, ainsi que les rues adjacentes. Cette conférence avait été organisée par Feisal Hussein. M. Hussein, empêché de tenir cette conférence de

presse, a improvisé une conférence en dehors de la zone interdite. Le maire de Jérusalem, Teddy Kollek, a critiqué cette mesure d'interdiction. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 4 octobre 1989; Al-Fajr, 9 octobre 1989)

254. Le 16 novembre 1989, les forces de sécurité ont ordonné l'interdiction d'imprimer et de distribuer le quotidien de Jérusalem-Est Al-Nahar pendant trois jours, car il avait prétendument publié des propos incendiaires et enfreint la censure. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 17 novembre 1989)

c) Liberté d'association

255. Le 11 octobre 1989, la Haute Cour de justice a décidé de ramener de deux ans à un an la durée de l'interdiction de se livrer à des activités frappant l'Association des femmes palestiniennes (In'ash al-Usrah), dont le siège est à El-Bireh. Selon l'accusation, l'association était étroitement mêlée à des activités hostiles liées au soulèvement. Cette interdiction avait été prononcée le 19 juin 1988. La Directrice de l'Association, Samiha Khalil, avait déjà dans le passé été assignée à résidence. Elle ne pouvait pas quitter El-Bireh. L'Association employait 4 800 femmes. (Ha'aretz, 12 octobre 1989)

d) Liberté d'éducation

256. Le 6 septembre 1989, plusieurs écoles ont été fermées à Hébron, Khader et à Kalandiya, port et à 17 le nombre d'écoles fermées dans la Rive occidentale. (Al-Tali'ah, Ha'aretz, Jerusalem Post, 7 septembre 1989)

257. Le 7 septembre 1989, 27 écoles ont été fermées sur la Rive occidentale. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 8 septembre 1989)

258. Le 19 septembre 1989, à Bethléem, les autorités israéliennes ont ordonné la fermeture pour une semaine de l'école secondaire de garçons. L'ordre de fermeture de trois autres écoles a été prolongé d'une semaine. (Al-Fajr, 25 septembre 1989)

259. Le 25 septembre 1989, dans la ville de Beit Jala, quatre écoles ont reçu l'ordre de fermer jusqu'à nouvel ordre. Le lendemain, quatre autres écoles ont reçu le même ordre à Gaza. (Al-Fajr, 2 octobre 1989)

260. Le 4 octobre 1989, deux écoles ont reçu l'ordre de fermer à Hébron. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 5 octobre 1989; Al-Fajr, 9 octobre 1989)

261. Les 13 et 14 octobre 1989, quatre écoles de Tulkarm ont reçu l'ordre de fermer pour une durée d'un mois. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 15 octobre 1989)

262. Le 16 octobre 1989, des troubles violents ont été signalés à Jérusalem-Est, principalement à l'intérieur et autour du lycée Rashidiya : une quarantaine d'élèves ont été arrêtés, dont 11 ont été retenus jusque tard dans la soirée. Une quinzaine d'élèves ont dû être soignés pour blessures causées par des balles en caoutchouc ou par l'inhalation de gaz lacrymogènes. Plusieurs agents de police ont été légèrement blessés par des pierres. L'école s'est vu imposer une fermeture d'une semaine. Selon des sources émanant de la police, ces troubles seraient liés à l'activité d'extrémistes juifs connus sous le nom de Fidèles du Mont du Temple,

qui tentaient d'organiser une cérémonie pour la pose de la première pierre du Troisième Temple, sur le Mont du Temple, mais s'étaient vu interdire l'accès du secteur par la police. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 17 octobre 1989; Al-Fajr, 23 octobre 1989)

263. Le 17 octobre 1989, une deuxième école de Jérusalem-Est a reçu l'ordre de fermer pendant une semaine. Il s'agit de l'école Sawahra, dans le quartier de Jebel Mukabar. La mesure a été décrétée après que des élèves de 8 à 10 ans eurent jeté des pierres dans des appartements d'un quartier juif avoisinant. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 18 octobre 1989; Al-Fajr, 23 octobre 1989)

264. Le 23 octobre 1989, deux écoles de Naplouse ont reçu l'ordre de fermer pour une durée indéterminée à la suite d'affrontements. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 24 octobre 1989; Al-Fajr, 30 octobre 1989)

265. Le 30 novembre 1989, il a été signalé que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient avait décidé de rouvrir ses écoles en Cisjordanie le 11 décembre 1989, malgré un décret militaire mettant fin à l'année scolaire le 1er novembre 1989. L'administration civile a annoncé qu'elle fermerait les écoles si l'UNRWA ouvrait à nouveau leurs portes et elle a informé l'UNRWA que la reprise des cours ne serait autorisée que le 10 janvier 1990, date du début de la prochaine année scolaire. (Jerusalem Post, 30 novembre 1989)

3. Informations sur les activités des colons affectant la population civile

266. Le 31 août 1989, le journal Al-Quds a signalé que des colons israéliens de Shavei Shomron avaient pris des terres appartenant au village de Al-Nakura dans la région de Naplouse. La parcelle, de sept dounams et demi, est plantée d'amandiers et d'oliviers. (Al-Fajr, 11 septembre 1989)

267. Le 26 septembre 1989, il a été rapporté que huit colons de la Rive occidentale avaient été interrogés par la police les deux jours précédents. On les soupçonnait d'avoir organisé auparavant des attaques avec jets de pierres et de cocktails Molotov contre des voitures israéliennes afin d'inciter les colons à agir et d'appeler l'attention sur les problèmes de sécurité dans la Rive occidentale. (Jerusalem Post, 26 septembre 1989)

268. Le 29 novembre 1989, il a été signalé que, d'après une plainte déposée auprès du commissaire de police David Kraus par le groupe des droits de l'homme Al-Haqq basé à Ramallah, 12 jours auparavant, deux colons portant des pantalons militaires et armés de mitraillettes ont frappé des passants et ouvert le feu au hasard dans le centre de Ramallah, blessant un habitant du quartier à la jambe. D'après des sources militaires, qui ont confirmé l'incident, les deux colons ont été immédiatement emmenés par un officier pour interrogatoire. (Jerusalem Post, 29 novembre 1989)

D. Traitement des détenus

269. Le 30 août 1989, Me Leah Tsemel a adressé à la Haute Cour de justice une requête tendant à ce que les autorités du camp de détention de Ketziot autorisent son client, le prisonnier Muhammad al-Nubani, de Ramallah, à recevoir sa visite. Le prisonnier aurait été au régime cellulaire et les demandes faites par Me Leah Tsemel pour le voir avaient été rejetées par le commandant du camp. D'après l'avocate, le droit des détenus de Ketziot de s'entretenir en privé avec leur avocat était de plus en plus souvent méconnu. Les avocats et leurs clients devaient se parler à travers des grilles séparées de 70 cm. Tout document à faire signer par le détenu devait lui être transmis par l'intermédiaire du garde qui pouvait en prendre connaissance. D'après des informations datées du 19 octobre 1989 et répétant les propos de l'avocat Tamar Poleg, les prisonniers du camp de détention de Ketziot s'étaient vu refuser le droit de consulter en privé leurs avocats. Deux barrières avaient été érigées dans ce camp pour séparer les prisonniers de leurs avocats. Le 18 octobre 1989, le procureur général Amnon Strashnow avait déclaré dans un communiqué de presse que l'on avait élevé ces barrières pour empêcher les avocats de communiquer des informations interdites à leurs clients. (Jerusalem Post, 31 août et 19 octobre 1989)

270. Le 8 septembre 1989, il a été indiqué que sur ordre du commandant de la région sud, Matan Vilnay, il avait été décidé que les FDI ouvriraient de nouvelles installations de détention à Ketziot. La nouvelle aile qui serait construite pourrait accueillir 1 300 détenus. Par ailleurs, il a été communiqué que, d'après un Palestinien qui venait d'être libéré du camp de Ketziot, les installations avaient récemment été agrandies de façon à pouvoir abriter 1 200 détenus de plus. Il a été déclaré qu'on avait à cet effet dressé de nouvelles tentes. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 8 septembre 1989)

271. Le 12 septembre 1989, un millier de détenus du camp de Ketziot ont entamé une grève de la faim, ce qu'a reconnu un porte-parole des FDI, qui a cependant affirmé que cette grève n'avait duré qu'une journée. Des avocats de la bande de Gaza qui se sont rendus dans le camp ont déclaré que les dirigeants des détenus étaient en désaccord avec les autorités du camp sur le fait que ces dernières exigeaient que les rabats des tentes soient relevés nuit et jour. Les détenus faisaient valoir qu'ils étaient ainsi exposés au froid pendant la nuit et à la grande chaleur pendant le jour. Ce conflit aurait entraîné une manifestation des détenus dont on était venu à bout avec des gaz lacrymogènes. Un porte-parole des FDI a nié ces allégations et a déclaré qu'il n'y avait pas eu d'émeutes à Ketziot. (Ha'aretz, 13 septembre 1989)

272. Le 18 septembre 1989, il a été communiqué que Muhammad Amin, 20 ans, étudiant de l'université de Bir Zeit, avait affirmé avoir été torturé et privé de soins médicaux dans le camp de détention de Dhahiriya, au sud d'Hébron. (Jerusalem Post, 18 septembre 1989)

273. Le 22 septembre 1989, il a été rapporté que des détenus de la prison de Gaza s'étaient plaints à leurs avocats du fait que les autorités pénitentiaires les obligeaient à se déshabiller, sans doute pour une fouille corporelle, après chaque visite d'un membre de leur famille ou de leur avocat. (Jerusalem Post, 22 septembre 1989)

274. D'après les informations du 13 octobre 1989, Maha Musaklim Nasser, professeur de physique à l'école secondaire luthérienne de Ramallah, avait entamé une grève de la faim immédiatement après son arrestation, le 4 octobre 1989. Elle avait déjà été incarcérée en juillet 1988 alors que son mari purgeait une peine d'internement administratif de six mois à Ketziot. Elle aurait affirmé à son avocate, Me Leah Tsemel, qui lui rendait visite dans le centre de détention du quartier russe de Jérusalem, qu'elle subissait des contraintes physiques et psychologiques. (Ha'aretz, 13 octobre 1989)

275. On indiquait le 15 octobre 1989 que, selon l'organisation Al-Haqq, de Ramallah, l'un de ses employés, Sha'aban Jabarin, de Si'ir, près de Hébron, arrêté la semaine précédente, avait été roué de coups alors qu'il se trouvait en détention et avait dû être hospitalisé. Le 14 octobre 1989, suite à une enquête d'un officier supérieur, des sources militaires ont indiqué que Sha'aban Jabarin avait en effet été incarcéré pour subir un interrogatoire à Hébron. "Devant la résistance qu'il opposait à son incarcération, il a été fait raisonnablement usage de la force contre lui. Comme il se plaignait de ne pas se sentir bien, il a été admis à l'hôpital Hadassah de Jérusalem. Il en est sorti le lendemain et a été transféré au centre de détention de Dhahiriya, où l'on a estimé qu'il pouvait rester en prison." (Ha'aretz, 15 octobre 1989)

276. Le 19 octobre 1989, de nombreux parents de personnes détenues pour raisons de sécurité ont organisé une manifestation dans la bande de Gaza. Ils prétendaient que les détenus étaient soumis à l'isolement cellulaire pendant de longues périodes, qu'on ne pouvait pas leur rendre visite ni leur envoyer de lettres ou leur apporter de la nourriture. Ils ont demandé au représentant de la Croix-Rouge à Gaza d'intervenir. (Ha'aretz, 20 octobre 1989)

277. Le 2 novembre 1989, Me Félicia Langer a rencontré le Ministre de la police et demandé l'ouverture immédiate d'une enquête au sujet des accusations portées par un garçon âgé de 12 ans, originaire de Beit Safafa, près de Jérusalem, selon lesquelles il avait été roué de coups alors qu'il était en garde à vue. Le jeune garçon a déclaré sous serment qu'il avait été arrêté le 29 octobre 1989, emmené dans un fourgon de police, contraint de s'agenouiller et ensuite battu à coups de pieds à la tête et dans le dos par trois policiers. On l'avait conduit au centre de détention du quartier russe où sept personnes l'avaient interrogé et battu à coups de matraque lui demandant des renseignements sur les activités d'autres enfants. On l'avait ensuite à nouveau giflé et battu, jusqu'à ce qu'il avoue avoir participé à trois manifestations. Un certificat médical soumis au tribunal d'instance de Jérusalem confirmait l'existence de traces de coups sur la tête. (Ha'aretz, 3 novembre 1989)

278. Le 7 novembre 1989, il a été signalé que des détenus pour raisons de sécurité de la prison de Ashkelon s'étaient plaints, dans une lettre transmise la veille clandestinement, du fait que des prisonniers soumis au régime cellulaire dans la prison de Ramla étaient privés du traitement médical dont ils avaient besoin et assujettis à des mesures restrictives et humiliantes, telles que l'obligation de se présenter pieds et poings liés devant leurs visiteurs, les avocats ou les délégués de la Croix-Rouge. Les visites des familles ne sont autorisées qu'une fois tous les deux mois. Les prisonniers sont surveillés 24 heures sur 24 par des caméras et la nourriture est insuffisante et de mauvaise qualité. Il n'y a pas d'eau chaude

et les conditions d'hygiène sont déplorables. A propos d'une autre affaire, il a été indiqué que des avocats de la bande de Gaza avaient affirmé que les FDI ne les autorisaient pas à rencontrer les détenus dans le nouveau centre de détention ouvert récemment à Khan Younis, appelé Ansar 4. De source palestinienne, il y avait là environ 200 détenus, mais l'on n'avait aucune information sur leur identité et les actes dont ils étaient accusés. Des délégués de la Croix-Rouge se seraient également vu refuser l'accès à ce centre. Les prisonniers vivaient dans des tentes contenant chacune 25 matelas pour 60 personnes. Les détenus en cours d'interrogatoire étaient soumis au régime cellulaire et durement traités; on les laissait par exemple pendant des heures les mains liées derrière le dos, la tête recouverte d'une cagoule. D'après certaines allégations, des prisonniers auraient été battus par des soldats. Il a été affirmé que des enfants de moins de 14 ans se trouvaient également dans le camp et qu'un garçon de 9 ans, Ali Al-Inshasi, avait été détenu pendant cinq jours et battu par un officier connu sous le nom de Capitaine Yoram. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 7 novembre 1989)

279. Le 8 novembre 1989, les délégués de la Croix-Rouge se sont rendus dans le camp de détention de Khan Younis pour la première fois depuis son ouverture qui avait eu lieu plusieurs mois auparavant, mais les avocats n'auraient pas encore droit de pénétrer dans ce centre. Me Samir Daher et Me Mohammad Al-Attar ont dit qu'ils s'y étaient rendus en vain le 7 novembre 1989. (Jerusalem Post, 9 novembre 1989)

280. Le 20 novembre 1989, environ 1 000 des 4 500 personnes emprisonnées pour des raisons de sécurité à Israël et dans les territoires occupés ont observé une grève de la faim d'une journée pour protester contre les conditions de détention trop sévères auxquelles certains d'entre eux, en particulier les femmes, étaient soumis dans la prison Hasharon. Ces personnes voulaient en outre exprimer leur solidarité avec les détenus pour raisons de sécurité soumis au régime cellulaire dans la prison Nitzan à Ramla. La plupart de ces prisonniers étaient membres du mouvement Hamas. L'administration pénitentiaire avait rejeté les plaintes concernant les mauvaises conditions de détention, conditions qu'elle jugeait "raisonnables", étant donné le surpeuplement de toutes les prisons d'Israël. (Ha'aretz, 21 novembre 1989)

281. Le 24 novembre 1989, on a signalé que Me Nazem Aweida avait confié que sa cliente, Zahra Dahal, âgée de 35 ans, originaire du camp de Sabra à Gaza, avait été arrêtée le 3 novembre 1989 à son retour de Jordanie. Aucune raison n'avait été donnée pour justifier son arrestation. Son bébé âgé de 8 mois, qui était encore nourri au sein, lui avait été enlevé et confié à son père. L'avocat a dit que depuis lors le bébé avait considérablement maigri, malgré des injections intraveineuses de glucose. Le 23 novembre 1989, les services de sécurité ont empêché l'avocat de voir sa cliente. Un porte-parole des FDI a dit qu'il ne pouvait faire aucun commentaire sur cette affaire qui concernait l'administration civile. (Jerusalem Post, 24 novembre 1989)

282. Le 26 novembre 1989, il a été signalé que des avocats avaient été autorisés à rencontrer leurs clients dans le camp de détention de Khan Younis, pour la première fois depuis son ouverture. Trois avocats qui avaient rendu visite à leurs clients le 23 novembre 1989 ont dit que les conditions de vie dans le camp avaient été améliorées avant que les visites soient autorisées, mais les détenus continuaient de se plaindre de la violence des interrogatoires menés par les forces de sécurité. (Jerusalem Post, 26 novembre 1989)

283. Le 26 novembre 1989, une bagarre a éclaté devant le tribunal militaire de Ramallah à l'arrivée d'un convoi de prisonniers convoqués pour des audiences. Les soldats ont violemment battu 16 détenus à l'aide de matraques et de crosses de fusil. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 27 novembre 1989)

E. Mesures d'annexion et implantation de colonies

284. Le 31 août 1989, la nouvelle colonie d'Ofarim a été inaugurée. Elle était située au nord-ouest de Ramallah et était l'une des huit colonies dont la création avait été acceptée par le Parti travailliste et le Likoud dans le cadre de l'accord de coalition. Six familles y vivaient dans d'anciens bâtiments provisoires, mais 40 familles s'étaient fait inscrire pour s'installer dans la nouvelle colonie dès que des logements seront prêts. La colonie disposait d'une vaste réserve de terres (4 000 dounams) et devait comporter 200 logements. Il a été d'autre part signalé que trois autres colonies allaient être créées sous peu, également dans le cadre de l'accord de coalition : Dugit, dans le bloc de Katif, Reihan 5, dans le nord de la Rive occidentale, et Ramat Kidront, dans les montagnes de Judée. Deux mille logements étaient actuellement en cours de construction dans la Rive occidentale et 80 000 colons juifs vivaient à présent dans les territoires. (Ha'aretz, 1er septembre 1989)

285. On apprenait le 2 octobre 1989 que des travaux allaient bientôt commencer sur l'emplacement d'une nouvelle colonie Nisanit (bloc de Katif). Cette colonie serait située près de la zone industrielle et du point de contrôle d'Erez, dans la bande de Gaza. Quinze familles vivent actuellement sur cet emplacement temporaire. (Ha'aretz, 3 octobre 1989)

286. Le 4 octobre 1989, un centre de télécommunications d'urgence a été inauguré dans le quartier musulman de la vieille ville de Jérusalem. Ce central, qui desservira les 30 familles juives vivant dans ce quartier, est situé dans le bâtiment où le Ministre de l'industrie, M. Sharon, a acheté un appartement. Chaque famille juive vivant dans le quartier musulman a reçu un appareil téléphonique qui pourra être utilisé en cas d'urgence. Le central fonctionnera 24 heures sur 24 et son service sera assuré par les étudiants de la Yeshiva voisine. (Ha'aretz, 5 octobre 1989)

287. Le 4 octobre 1989, plusieurs propriétaires d'Hébron ont reçu des autorités militaires un avis les informant qu'une nouvelle rue serait ouverte entre la colonie de peuplement de Kfar Etzion dans la région de Beit Sahour et la colonie de peuplement de Kiryat Arba. (Al-Fajr, 9 octobre 1989)

288. Le 9 octobre 1989, il a été signalé que les FDI construisaient des habitations dans la colonie de peuplement de Haftsim, à l'ouest du village de Shifat, dans la région de Tulkarm, sur des terres précédemment confisquées. (Al-Fajr, 16 octobre 1989)

289. Le 16 octobre 1989, une cérémonie a eu lieu à Kfar Darom (bloc de Katif) où la colonie implantée a été déclarée colonie permanente. Le Ministre de l'industrie Ariel Sharon a déclaré qu'Israël clamait au monde entier qu'il avait l'intention de rester là pour toujours et de continuer à faire prospérer cette région en implantant de nouvelles colonies et en développant celles qui existent déjà. (Ha'aretz, 17 octobre 1989)

290. On apprenait le 17 octobre 1989 que le Ministère du logement et de la construction venait d'acheter 75 unités d'habitation dans trois colonies : 25 à Talmon, près de Ramallah, 25 à Tzoref (bloc d'Etzion) et 25 à Kfar Darom (bloc de Katif). Le Ministère vient également d'achever la construction de 300 unités d'habitation dans la colonie juive orthodoxe de Beitar, à l'ouest du bloc d'Etzion. Deux cents unités d'habitation supplémentaires seront construites d'ici peu dans le même endroit. (Ha'aretz, 17 octobre 1989)

291. Le 23 octobre 1989, le Ministre du logement et de la construction, David Levy, a promis, lors d'une visite à la colonie de Alfei-Menashe, que son ministère construirait 80 nouvelles unités d'habitation l'année prochaine. Le Ministre participait à la cérémonie d'inauguration d'un nouveau quartier dans cette colonie, où logeront bientôt 100 familles. (Ha'aretz, 24 octobre 1989)

292. Le 30 octobre 1989, les autorités militaires ont confisqué 12 dounams de terres cultivées dans le village d'Ein Yabrud, dans la région de Ramallah, afin d'agrandir la colonie de peuplement d'Ofra voisine. Le jour suivant, 600 dounams de terres plantées ont été confisqués dans le village de Si'ir, dans la région d'Hébron, pour "utilisation militaire". (Al-Fajr, 30 octobre et 6 novembre 1989)

293. Le 1er novembre 1989, il a été signalé que les FDI, de concert avec l'administration civile de la bande de Gaza, avait décrété des expropriations portant sur 170 dounams et déraciné 2 620 arbres pour la construction d'une nouvelle route au sud de Gaza qui passerait entre Rafah et Beit Hanun. La route traverserait aussi Jabaliya, Sajai'ya, Bureij, Mughazi et Eir el-Valah. (Ha'aretz, 1er novembre 1989)

294. Le 12 novembre 1989, le Gouvernement, lors de sa réunion hebdomadaire, a approuvé la création d'une nouvelle colonie appelée Dugit, dans le nord de la bande de Gaza. (Ha'aretz, 13 novembre 1989)

F. Renseignements concernant le Golan arabe syrien occupé

295. Le 1er novembre 1989, il a été signalé qu'une nouvelle colonie de peuplement appelée Had-Nes avait été inaugurée la veille dans la partie méridionale des hauteurs du Golan. (Ha'aretz, 1er novembre 1989)
